



Réserve Naturelle  
**BAIE DE SAINT-BRIEUC**

**Rapport  
d'activités**

**année  
2014**



# sommaire

## **Missions principales**

### **Management et soutien**

Composition des instances	5
Conventions	6
Comptes-rendus de réunions	8
Plan de gestion	13
	29

### **Surveillance du territoire et police de l'environnement**

Surveillance du site	31
Gestion des manifestations	32
	35

### **Intervention sur le patrimoine**

Entretiens	37
Restauration	38
Projet de restauration du cours d'eau de Bon-Abri	39
Restauration du balisage terrestre et maritime	23
Gestion de la plateforme de ressuyages de Bon-Abri	23
Evaluation de l'impact des bernaches cravant sur les cultures	24
	25

### **Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel**

Les suivis naturalistes	41
Publications	42
Documents de synthèses	43
Etudes en cours	44
Thèses en cours	46
Programmes nationaux et internationaux	48
	50

## **Missions complémentaires**

### **Sensibilisation du public, éducation à l'environnement**

Animations	53
Formations	54
Outils de communications	56
	57



# Management et soutien

Trois instances réglementaires concourent à la définition des orientations et à organisation de la gestion du site : **le Comité consultatif**, **le Conseil scientifique** et **le comité de co-gestion**.

**Le Comité consultatif** est un comité de concertation de l'ensemble des acteurs en lien direct ou indirect avec la Réserve naturelle. Les élus, administration, associations et les usagers y sont par exemple représentés. La composition est définie par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2013. Il se réunit obligatoirement au moins une fois par an.

En application des dispositions de l'article R332-18 du code de l'environnement, **le Conseil scientifique** de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été désigné par arrêté préfectoral du 8 mars 2011. Le Conseil scientifique assure un rôle de conseil et d'expertise auprès des gestionnaires de la Réserve naturelle et du Comité consultatif. Le Conseil

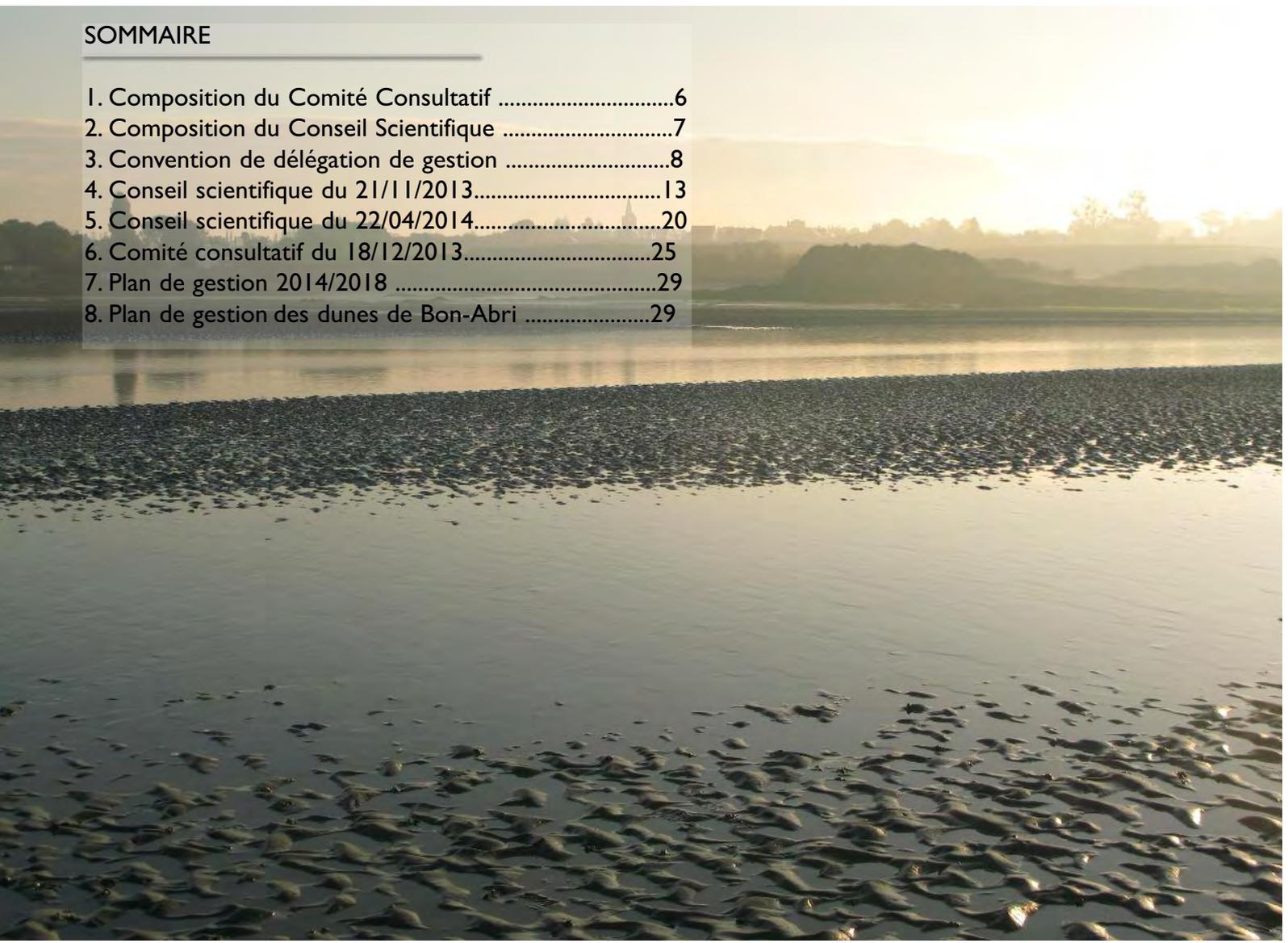
scientifique a notamment vocation à être saisi sur les questions relatives à la mise en œuvre des actions du plan de gestion et dans l'élaboration et la validation des programmes d'études et de recherche. Il se réunit 2 fois par an.

**Le Comité de co-gestion** réunit les représentants des 2 gestionnaires de la Réserve naturelle : Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature. Il coordonne les actions des 2 gestionnaires. Il se réunit plusieurs fois par an.

Les modalités de délégation de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc confié aux 2 gestionnaires est définie par une convention renouvelée le 21 mars 2014 entre l'Etat, Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature.

## SOMMAIRE

1. Composition du Comité Consultatif .....	6
2. Composition du Conseil Scientifique .....	7
3. Convention de délégation de gestion .....	8
4. Conseil scientifique du 21/11/2013.....	13
5. Conseil scientifique du 22/04/2014.....	20
6. Comité consultatif du 18/12/2013.....	25
7. Plan de gestion 2014/2018 .....	29
8. Plan de gestion des dunes de Bon-Abri .....	29





### Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

## Comité consultatif

### arrêté du 16 novembre 2010

#### *I - Représentants de collectivités territoriales intéressées, de propriétaires et d'usagers :*

- M. le Président du Conseil Régional de Bretagne ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor ou son représentant,
- Mme le Maire de la commune d'Hillion ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Langueux ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Morieux ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Saint Brieuc ou son représentant,
- M. le Maire de la commune d'Yffiniac ou son représentant,
- M. le Président du comité local des pêches de Saint Brieuc ou son représentant,
- M. le Président de la fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor ou son représentant,
- M. le Président du comité départemental du tourisme ou son représentant,
- M. le Président de l'association départementale de tourisme équestre ou son représentant,
- M. le Président de la section régionale de la conchyliculture Bretagne Nord.

#### *II - Représentants d'administrations et d'établissements publics intéressés :*

- M. le Préfet ou son représentant, Président,
- M. le Vice-Amiral d'Escadre, Préfet maritime de l'Atlantique ou son représentant,
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer adjoint, délégué à la mer et au littoral ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- M. le Délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant,

#### *III - Représentants d'associations de protection de la nature et personnalités scientifiques qualifiées :*

- M. le Président de Côtes d'Armor nature environnement ou son représentant,
- M. Le Président du Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor (GEOCA) ou son représentant,
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ou son représentant,
- M. le Président du Groupe d'Etude des Invertébrés du Massif Armoricaïn (GRETIA) ou son représentant,
- M. le Président de la fédération des chasseurs de gibier d'eau ou son représentant,
- M. J-Laurent Monnier, Géologue à l'université de RENNES I,
- M. Patrick LE MAO, IFREMER- station de SAINT MALO,
- M. YESOU, Ornithologue - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - délégation régionale Bretagne-Pays de Loire.



# Conseil scientifique

*arrêté du 8 mars 2011*

## Management et Soutien



### Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

*Membres du conseil scientifique et experts associés de la Réserve Naturelle (par ordre alphabétique) :*

Jérémy **Allain**, VIVARMOR NATURE  
Gilles **Allano**, VIVARMOR NATURE  
Michel **Ballèvre**, Institut de géologie, Université RENNES  
Jean Paul **Bardoul**, VIVARMOR NATURE  
Frédéric **Bioret**, Université de Bretagne Ouest, BREST  
Chantal **Bonnot Courtois**, Laboratoire de géomorphologie et environnement littoral, DINARD  
Etienne **Brunel**, GRECIA (Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux), RENNES  
Alexandre **Carpentier**, Université RENNES  
Claude **Chiroux**, BRETAGNE VIVANTE  
Laurent **Dabouineau**, Université Catholique de l'Ouest, GUINGAMP  
Aymar **de Gésincourt**, VIVARMOR NATURE  
Nicolas **Desroy**, IFREMER, DINARD  
Henry **Dupuy**, Société mycologique des Côtes d'Armor  
Yann **Février**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
Jérôme **Fournier**, Muséum histoire naturelle de DINARD  
Michel **Guillaume**, VIVARMOR NATURE  
Laurent **Godet**, Laboratoire Géolittomer, Université NANTES  
Elise **Laurent**, Conservatoire botanique nationale de Brest, BREST  
Olivier **Le Bihan**, CONSEIL GENERAL Côtes d'Armor  
Bernard **Le Garff**, Laboratoire d'évolution, Université RENNES  
Xavier **Le Menach**, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)  
Patrick **Le Mao**, IFREMER, DINARD  
Jacques Edouard **Levasseur**, Laboratoire d'écologie végétale, Université RENNES  
Louis **Maurice**, VIVARMOR NATURE  
Jean Laurent **Monnier**, UFR structure et propriété de la matière, Université RENNES  
Emmanuel **Parlier**, Docteur en océanologie biologique et environnement marin  
Jacques **Petit**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
Michel **Plestan**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
Yves **Richard**, DREAL, RENNES  
Christian **Retière**, Muséum histoire naturelle de DINARD  
Guillaume **Rullin**, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)  
Geoffrey **Stevens**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
Didier **Toquin**, VIVARMOR NATURE  
Pierre **Yésou**, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



# Convention de délégation de la gestion de la Réserve Naturelle du 21 mars 2013

- Vu les articles L 332-I et suivants et R 332-I et suivants du code de l'environnement relatifs aux réserves naturelles,
- Vu le décret ministériel n°98-324 du 28 avril 1998 portant création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc,
- Vu l'avis du conseil communautaire de Saint Brieuc Agglomération en date du 7/11/2013,
- Vu l'avis du conseil municipal des Communes de Hillion, Langueux, Morieux, Saint-Brieuc et Yffiniac,
- Vu l'arrêté Préfecture des Côtes d'Armor du 31 octobre 2012 portant Agrément au titre de la protection de l'environnement pour des actions à mener sur le territoire du département des Côtes d'Armor à VivArmor Nature
- Vu l'arrêté Préfecture des Côtes d'Armor du 13 février 2013 portant Habilitation à prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances consultatives au niveau départemental à VivArmor Nature.
- Vu l'avis du Comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint Brieuc en date du 18 décembre 2013,

## ENTRE

**L'Etat**, représenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

1 place du Général de Gaulle  
BP 2370 – 22 023 ST BRIEUC CEDEX I.

Ci-après désigné «le Préfet»,

D'une part, et

**Saint-Brieuc Agglomération**, représentée par sa Présidente, Madame Armelle BOTHEREL,  
3, place de la Résistance - BP 4403  
22 000 Saint-Brieuc

et

**L'association Vivarmor Nature**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 représentée par son Président, Monsieur Didier TOQUIN,  
10 boulevard Sévigné 22 000 SAINT-BRIEUC  
ci-après désignés « les co-gestionnaires »,

## Il est convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Il est entendu que le terme «fie, sauf mention contraire, « la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint Brieuc ».

Le terme DREAL Bretagne signifie Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.

### ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de confier, la gestion de la réserve naturelle nationale naturelle de la baie de Saint-Brieuc, créée par décret ministériel n°98-324 du 28 avril 1998, à *Saint-Brieuc Agglomération* et à l'association *Vivarmor Nature*, qui sont désignés co-gestionnaires, et d'en préciser les modalités conformément aux dispositions de l'article 4 du décret ministériel précité.

Les deux co-gestionnaires, tels que désignés dans la convention de gestion, sont regroupés au sein d'un « Conseil local de gestion » composé de Madame la Présidente de Saint-Brieuc Agglomération ou son représentant, de Monsieur le président et de l'Association Vivarmor Nature ou de son représentant. Le Conseil local de gestion est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion et des éventuelles décisions du comité consultatif, autorité sous laquelle il se place. Il est responsable du respect du décret de création et s'engage, sur la durée de la convention, à mettre en œuvre les principes et actions qui en découlent, dans le cadre du plan de gestion.

### ARTICLE 2 : NATURE DES MISSIONS RELEVANT DES GESTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article R.332-20 du code de l'environnement, les co-gestionnaires assurent, sous le contrôle du préfet des Côtes



d'Armor, conformément aux dispositions de la décision de classement, dans le respect des autres réglementations en vigueur et, compte tenu des avis du comité consultatif, la conservation et le cas échéant la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle.

Ils mettent en œuvre le plan de gestion, élaboré conformément au « Guide méthodologique » retenu par le ministère chargé de la protection de la nature et soumis, pour avis, au comité consultatif et au conseil scientifique de la réserve naturelle. Ce plan de gestion, est arrêté pour une durée de cinq (05) ans et, est approuvé conformément aux dispositions de l'article R. 332-22 du code de l'environnement.

### 2.1 Missions prioritaires

Dans le cadre du plan de gestion arrêté, les co-gestionnaires développent des actions dans les six (06) domaines d'activité prioritaires suivants :

#### **Surveillance du territoire et police de l'environnement :**

les co-gestionnaires mobilisent les moyens nécessaires à la surveillance générale de la réserve naturelle. Cette mission nécessite une organisation, une mise en commun régulière d'informations avec tous les organismes impliqués dans ce domaine et la coordination permanente des différentes interventions. Saint -Brieuc Agglomération, pilote, coordonne les contrôles sur le territoire de la réserve naturelle en fonction des enjeux identifiés dans le plan de gestion, en lien avec les autres services concernés, notamment l'ONCFS. Saint-Brieuc Agglomération établit chaque année, en concertation avec l'Association Vivarmor Nature, un planning de surveillance de la réserve et transmet les orientations du plan de surveillance à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor (DDTM 22) qui l'intègre dans le plan départemental inter-services des contrôles ;

**Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel :** L'Association Vivarmor Nature, pilote, coordonne le réseau des suivis naturalistes sur le territoire de la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc. Le suivi et l'acquisition des connaissances scientifiques sont assurés en lien avec son réseau d'experts. Le personnel de la réserve naturelle peut être amené à assurer ou à participer à certains suivis menés en dehors du périmètre de la réserve naturelle ;

**Interventions sur le patrimoine naturel :** Saint-Brieuc Agglomération, pilote, assure avec l'Association Vivarmor Nature (dans le cadre du plan de gestion), la conduite des actions courantes d'entretien et de gestion des milieux naturels sur le territoire de la réserve naturelle. Le personnel de la réserve naturelle peut être amené à assurer ou à participer à certaines interventions menées en dehors du périmètre de celle-ci;

**Prestations de conseil, études et ingénierie :**

Saint-Brieuc Agglomération, pilote, et l'association Vivarmor Nature élaborent ensemble le plan de gestion de la réserve naturelle en cohérence avec le document d'objectif Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc. A ce titre, ils travaillent ensemble à l'évaluation, au renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle et à la définition des actions à conduire ;

**Création et entretien d'infrastructures d'accueil :** Saint-Brieuc Agglomération, assure la création et la maintenance des infrastructures d'accueil et d'information concourant à la protection des milieux naturels de la réserve naturelle ;

**Management et soutien:** Saint-Brieuc Agglomération et l'association Vivarmor Nature conservent, chacun en ce qui le concerne l'autorité hiérarchique sur leurs agents. Le management externe (autorité fonctionnelle) est conduit conjointement par les co-gestionnaires.

### 2.2 Missions complémentaires

Les co-gestionnaires peuvent également développer des missions complémentaires dans les domaines d'activité suivants, inscrits au plan de gestion de la Réserve naturelle :

*Participation aux programmes ou au développement de programmes de recherche ;*

*Actions menées en dehors de la réserve, en lien avec celle-ci ;*

*Production de supports de communication, pédagogie et de sensibilisation des publics ;*

*Prestations d'accueil et d'animation.*

Les missions sont détaillées en annexe I.

## ARTICLE 3 : SIEGE ADMINISTRATIF DE LA RESERVE NATURELLE

Le siège administratif de la réserve naturelle nationale est fixé à la Maison de la Baie - Site de l'Etoile 22 120 HILLION.

## ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

### 4.1 Ressources des gestionnaires

Pour la réalisation d'actions dans les domaines prioritaires, définis à l'article 2, des moyens financiers sont mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la dotation courante optimale ou « dotation cible » de la réserve naturelle, telle qu'elle ressort de l'application du référentiel méthodologique national, établie par le ministère chargé de la protection de la nature. Cette dotation est programmée sur des crédits de l'Etat (ministère chargé de la protection de la nature) en fonctionnement. Son montant est arrêté chaque année, et réparti entre les co-gestionnaires au regard du

budget préparé dans les conditions fixées au paragraphe 4.2 ci-dessous.

Des subventions exceptionnelles complémentaires peuvent être mobilisées pour des programmes d'investissement.

Les gestionnaires tiennent une comptabilité spécifique de la gestion de la réserve naturelle. Ils recherchent, en tant que de besoin, des financements complémentaires (subventions de collectivités territoriales, fondations, mécénat, etc...) notamment pour développer des actions dans des domaines d'activité secondaires visés à l'article 2.

#### 4. 2 Elaboration du budget et suivi budgétaire et financier de la gestion

Après une phase de « dialogue de gestion » menée en juin entre la DREAL Bretagne et les co-gestionnaires, ces derniers transmettent au préfet des Côtes d'Armor, au plus tard le 30 novembre précédant l'exercice budgétaire au titre duquel ils sollicitent une subvention, les documents suivants :

- un budget prévisionnel global pour l'année suivante, déclinant le coût de chaque mission ou tranches annuelles de missions et incluant le montant de la subvention demandée au ministère chargé de la protection de la nature en tenant compte de la dotation courante « optimale » définie par l'Etat pour la réserve naturelle ;

- une description des objectifs et des actions (ou tranches annuelles d'actions) entrant dans le cadre de la présente convention pour l'année suivante, présentée par domaine d'activité, et qui s'inscrivent dans le montant global de subvention (au moins une fiche par domaine d'activité prioritaire défini à l'article 1, en cohérence avec le programme du plan de gestion) ;

Ces documents sont soumis, pour avis, au comité consultatif de la réserve naturelle.

Pour chaque tranche annuelle de la convention, la DREAL Bretagne examine et instruit cet ensemble de pièces. A l'issue de l'instruction, elle notifie chaque année le montant de la subvention pour l'exercice budgétaire. Des conventions annuelles attributives de subventions seront signées entre le gestionnaire et l'Etat pour fixer l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des financements et les modalités de leur versement.

Au plus tard le 30 juin suivant l'exercice budgétaire au titre duquel la subvention a été accordée, les co-gestionnaires transmettent au préfet des Côtes d'Armor un compte de résultat et un compte de bilan (actif et passif) et leurs annexes, ainsi qu'un compte rendu financier détaillé d'utilisation des crédits (charges et produits) pour chacun des projets ou actions spécifiques et distinguant l'utilisa-

tion faite de la subvention de l'Etat des autres sources éventuelles de financement.

Le cas échéant, l'ensemble des documents budgétaires prennent en compte les apports en nature et le bénévolat dont bénéficient les co-gestionnaires.

#### ARTICLE 5 : ANIMATION DES INSTANCES REGLEMENTAIRES

Le secrétariat du comité consultatif de la réserve naturelle (convocations, comptes rendus de séances notamment), est assuré par la Préfecture des Côtes d'Armor. Les co-gestionnaires contribuent à cette tâche en produisant tous les documents administratifs et financiers utiles au bon fonctionnement de cette instance. Ils peuvent également faire toutes propositions sur l'ordre du jour des réunions, sous réserve de transmettre au préfet des Côtes d'Armor et au préfet maritime de l'Atlantique ses propositions dans un délai d'un mois avant la date de réunion.

Les co-gestionnaires assurent l'animation du conseil scientifique de la réserve naturelle (organisation des séances de travail, secrétariat, comptes rendus), en respectant le règlement intérieur établi lors de sa création.

Un comité de co-gestion, réunissant les deux co-gestionnaires, peut être installé. Son rôle est d'assurer le suivi des projets et de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

#### ARTICLE 6 : RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Les co-gestionnaires sont chargés du recrutement du personnel de la réserve naturelle après avis de la DREAL Bretagne, qui est membre du jury de recrutement du personnel.

Conformément au référentiel méthodologique (rappelé à l'article 4.1 de la présente convention), les co-gestionnaires affectent, au minimum, un conservateur sur un coefficient d'équivalent temps plein (ETP) de 1.00 et d'un garde technicien sur un coefficient d'équivalent temps plein (ETP) de 0.80 afin d'assurer les six (06) missions prioritaires déclinées à l'article 2.1 de la présente convention. Ce personnel est recruté par Saint Briec Agglomération.

Le conservateur, qui est le cadre responsable de la réserve naturelle, est placé sous l'autorité fonctionnelle des co-gestionnaires qui définissent le cadre de ses activités. Il est l'interlocuteur de l'Etat, du Comité Consultatif et du Conseil scientifique de la réserve naturelle. Il assure la représentation externe de la réserve naturelle (institutions



partenaires, élus, financeurs, usagers...). Il doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques, et une aptitude à la concertation. Il coordonne et encadre les actions sur la réserve, que ce soit en matière de gestion du patrimoine naturel, de recherche scientifique, d'accueil des publics, de sensibilisation et d'animation.

Il est commissionné, afin d'exercer des missions de police de la nature sur le territoire de la réserve naturelle.

Les co-gestionnaires rédigent, à l'attention du conservateur, une lettre de mission lui fixant ses objectifs, ses responsabilités et les délégations dont il dispose pour mettre en œuvre la gestion de la réserve. Cette lettre de mission est transmise pour avis à la DREAL Bretagne et au préfet des Côtes d'Armor.

En appui au conservateur, les co-gestionnaires peuvent recruter et affecter le personnel supplémentaire, et notamment un chargé d'études scientifiques, nécessaire à l'exécution des missions définies à l'article 2, dans la limite des ressources disponibles et avec l'accord du Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant. Le chargé de missions scientifiques a un niveau de connaissances scientifiques et techniques correspondant aux missions définies par la charte du personnel et du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles. Il organise l'activité scientifique de la réserve naturelle dans le but de mieux connaître et gérer le patrimoine de la réserve naturelle, conformément au plan de gestion. Il contribue à l'information, l'animation et à la sensibilisation du public. Il est recruté par l'association Vivarmor Nature.

Les co-gestionnaires veillent à la compétence scientifique et technique de ce personnel. Ils peuvent également, en fonction des besoins et de l'activité, procéder à des recrutements de personnels temporaires ou l'accueil de stagiaires.

Les fiches de postes du personnel sont définies conformément à la charte du personnel des Réserves Naturelles Nationales de France, du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles nationales.

Les co-gestionnaires veillent à la formation continue des agents de la réserve afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Ils s'assurent, en particulier de la formation et du commissionnement du personnel nécessaire à l'exercice des missions de police et de surveillance du territoire de la réserve.

Conformément à l'article R 332-68 du code de l'environnement, les agents commissionnés et assermentés des réserves naturelles sont, dans l'exercice de leurs missions de police, astreints à porter la plaque ou l'écusson de police de l'environnement ainsi qu'un uniforme selon les conditions définies par un arrêté du ministre en charge de la protection de la nature. La tenue vestimentaire des gestionnaires de réserves naturelles est agréée par le ministère chargé de la protection de la nature permet de les identifier dans le cadre de leurs missions.

### ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter de sa date de signature pour une durée de cinq (05) ans, renouvelable une fois, après présentation, six mois avant l'échéance du terme, d'un bilan de ces années de gestion approuvé par le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve naturelle ainsi que les objectifs de gestion pour les cinq (05) prochaines années de la réserve. Elle peut être modifiée et complétée par avenant.

En cas de bilan jugé insuffisant par le préfet des Côtes d'Armor, au regard des moyens alloués ou la proposition de nouveaux objectifs ne satisfieraient pas aux règles de « bonne gestion » de la réserve naturelle, celui-ci peut décider, après consultation du comité consultatif, du non renouvellement de la présente convention et d'organiser un appel à candidatures avant de désigner un nouveau gestionnaire pour la nouvelle période.

### ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES CONTRACTANTS

L'Etat, représenté par le préfet des Côtes d'Armor, s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à maintenir la dotation courante optimale de la réserve, en prenant en considération les priorités de l'article 1 et le contexte spécifique à la réserve.

Les co-gestionnaires s'engagent, dans la limite des moyens financiers alloués, à :

- renouveler le plan de gestion à l'échéance du précédent ;
- rédiger un rapport annuel faisant apparaître les activités menées au cours de l'année, la réalisation du plan en proposant, s'il y a lieu, des ajustements au plan. Il comprendra également une évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces et sera transmis au préfet avant le 30 juin de l'année n+1 en vue d'une restitution auprès du comité consultatif ;
- élaborer les programmes d'actions pour l'année n

et à les présenter au préfet avant le 30 novembre de l'année n -1 en vue de l'examen par le comité consultatif ;

- fournir au préfet les bilans comptables de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'année n+1, ainsi que le bilan financier correspondant ;

- fournir dans les délais les données et rapports demandés directement par l'administration ou par l'intermédiaire de l'association « Réserves Naturelles de France » dans le cadre de la base ARENA.

- tenir à jour l'inventaire des biens meubles et immeubles, la liste des études et données, acquis avec les crédits de l'Etat dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle. L'inventaire précisera la nature des biens, leur date d'acquisition, leur coût, leur durée d'amortissement et leur localisation. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'acquisition ou du renouvellement de tout matériel et tenu à disposition du service technique de contrôle du préfet des Côtes d'Armor appuyé par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Les co-gestionnaires produisent au 31 décembre de chaque année au plus tard, un état sur les informations suivantes :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;

- les nouveaux établissements fondés ;

- le changement d'adresse du siège social ;

- les acquisitions ou aliénations concernant le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ainsi que les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose (si le gestionnaire est une association) ;

- les modifications apportées aux statuts.

Tout document ou support de communication de la réserve naturelle fait apparaître le nom des co-gestionnaires et de leurs partenaires financiers, le cas échéant, dans le respect de la charte graphique des réserves naturelles.

### ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties, présentée au moins six mois à l'avance par courrier avec accusé de réception.

En cas de manquement grave d'un gestionnaire aux obligations de la présente convention, le préfet des Côtes d'Armor peut, après consultation du comité consultatif de la réserve naturelle, la résilier sans délai.

En cas de changement d'un gestionnaire, la question de la reprise éventuelle du personnel est

réglée conformément aux dispositions du code du travail applicables à la date de ce changement.

L'ensemble des biens meubles et immeubles, les études et données, acquis avec les crédits de l'Etat par le gestionnaire pour l'exécution de la convention, ainsi que les crédits non utilisés (notamment les provisions aux amortissements) sont mis à disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné par le préfet des Côtes d'Armor sans qu'il puisse en modifier l'affectation. A cet effet, un état de l'actif sera établi de façon contradictoire entre le gestionnaire et l'Etat, le cas échéant.

### ARTICLE 10 : RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

La DREAL Bretagne est l'interlocuteur privilégié des gestionnaires et apporte un appui technique au préfet des Côtes d'Armor sur les dossiers intéressant la gestion réserve naturelle. Elle fait partie notamment du comité consultatif et du jury constitué pour le recrutement du personnel. Son avis doit être joint à tous les dossiers transmis au ministre chargé de la protection de la nature.

### ARTICLE 11 : REGLEMENT DES CONFLITS

Les litiges éventuels entre les trois (03) parties signataires de la présente convention, qui ne pourraient faire l'objet d'un règlement amiable, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rennes.

### ARTICLE 12 : DISPOSITION FINALE

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; elle comprend douze (12) articles et une (01) annexe. Elle est établie en trois (03) exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Saint-Brieuc le 21 mars 2014

Pour l'Etat,

Le Préfet des Côtes d'Armor,

Fait à Saint-Brieuc le 18 décembre 2013

Pour Saint-Brieuc Agglomération,

La Présidente,

Fait à Saint-Brieuc le 11 décembre 2013

Pour l'association Vivarmor Nature,

Le Président,



## Conseil scientifique du 21 novembre 2013

Cédric Jamet, nouveau garde technicien de la Réserve naturelle est présenté en début de séance. Il remplace Emilie Bouchée partie vers de nouveaux horizons professionnels. Elle occupait le même poste avec grande efficacité depuis 2011.

La démission du Conseil scientifique de Laurent Godet est également annoncée. Suite à son déplacement professionnel en Loire Atlantique, au laboratoire Géolittomer de l'université de Nantes depuis fin 2010, et faute de temps, il choisit de se consacrer aux Réserves Naturelles Nationales de la Lagune de la Belle-Henriette (85), de la Baie de l'Aiguillon (17 et 85) et de Saint-Denis-du-Payré (85)

pour lesquelles il assure la présidence du conseil scientifique commun. Nous avons apprécié travailler avec lui et sommes certains que nos chemins se croiseront pour travailler autour de nouveaux projets.

Guillaume Rullin, ancien responsable du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a quitté son poste mi-2013 pour occuper la même fonction en Charente-Maritime. Nous saluons sa grande efficacité et les excellentes relations entretenues entre les services du SD 22 et l'équipe de la Réserve naturelle. Xavier Le Ménach avec qui nous avons l'habitude de travailler régulièrement lui succède à titre provisoire pour le moment.

### I. Gestion de la Réserve naturelle

#### Présentation des animations de la maison de la baie (B. Magnette)

Le champ d'action de la Maison de la Baie intègre la baie de Saint-Brieuc du Cap Fréhel à Saint-Quay Portrieux. Quelques animations sont également conduites sur les chaos du Gouet. Certaines animations sont menées sur le territoire de la Réserve naturelle. La muséographie a été renouvelée en 2011. La Maison de la baie accueille en moyenne 17 000 personnes par an, le pic de fréquentation se situant en période de vacances scolaires. Les animations scolaires constituent par ailleurs une part importante de la fréquentation.

Les différentes composantes du programme 2014 sont présentées : parcours permanent du musée, expositions temporaires, sorties nature et conférences. Le plancton, les photographes de Bretagne et les peluches seront les principaux thèmes abordés en 2014 pour sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité. Le programme des sorties nature conduites intégralement ou en partie sur la territoire de la réserve concernent la découverte de l'ornithologie, la mytiliculture, la faune du sable ou encore les paysages et la géologie.

Le Conseil scientifique s'interroge sur les collaborations entre les équipes de la Réserve naturelle et de la Maison de la Baie. Les connaissances acquises sur la Réserve naturelle sont intégrées dans les animations grand public. Le Conseil scientifique précise par ailleurs que l'espace dédié à la



#### Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

Réserve naturelle dans l'actuelle muséographie semble insuffisant. La Maison de la Baie rappelle qu'une étude scénographique est prévue en 2014 pour y remédier. Le **Conseil scientifique approuve le programme présenté pour l'année 2014.**

*1.2 Demandes de pratique de l'activité équestre au sein de la réserve naturelle*

Les activités équestres sont réglementées par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2012-42 : " La pratique d'activités équestres, dans le cadre professionnel ou amateur, est interdite sur le Domaine Public Maritime, 90 minutes avant la pleine mer et 90 minutes après celle-ci. L'heure de référence retenue est celle du Port du Légué".

Par dérogation, le responsable de l'entreprise individuelle de thalassothérapie équine située sur « Bon Abri » et son personnel (dans la limite de quatre personnes maximum simultanément sur la plage, et munies de cartes professionnelles) sont autorisés à pratiquer leur activité durant la pleine mer à l'allure du pas, dans l'anse de Morieux comprenant : l'estran de la plage de Bon Abri et de la plage de la Grandville.

La Réserve naturelle a reçu une nouvelle demande écrite de pratique de l'équitation à marée haute sur le territoire de la Réserve naturelle. Une autre personne n'ayant pas formulée de demande écrite, pratique de temps à autre l'équitation à marée haute.

La Réserve naturelle et le service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage rappellent par ailleurs que ces demandes proviennent de personnes ayant été constatées en infraction à plusieurs reprises.

**Le Conseil scientifique rappelle que la dérogation à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2012-42 est ciblée pour l'entreprise de Bon-Abri qui exerçait antérieurement à la création de la réserve naturelle. Le Conseil scientifique émet un avis défavorable à ces deux demandes et précise que les activités**

**équestres doivent se pratiquer dans le respect de la réglementation, sans dérogation et en conformité avec l'article 2. Le Conseil scientifique précise qu'il est important de sensibiliser le Procureur de la République, et l'Officier du Ministère Public sur l'intérêt de donner suite aux procédures.**

**Suite à donner : rencontrer le Procureur de la République, et l'Officier du Ministère Public**

*1.3 Bilan plateforme algues vertes et demande d'ensablement en haut des plages de Lermot et du Valais (P. Zilliox)*

L'intérêt de la mise en andain pour le ressuyage des algues vertes et les avantages offerts par le site de Bon Abri sont rappelés. En 2013, le site de ressuyage s'est étendu sur une surface de 150m<sup>2</sup>(15m\*10m). Le bilan de l'utilisation de cette plateforme est positif pour cette saison en raison notamment des possibilités de ré-ensabler le secteur en période estivale lorsque le sable se charge en matière organique (mise en place de la plateforme en avril, puis ré-ensablement à 2 reprises fin juillet et mi-août) et du faible tonnage collecté cette année sur Bon-Abri (2300 tonnes).

D'autres plages présentent des problèmes liés à la présence d'ulves. Le ré-ensablement exceptionnel de ces sites pourrait permettre d'améliorer les conditions de ramassage et de sécurité pour les personnes qui collectent les algues. C'est particulièrement le cas le long de la digue de la plage des Valais et sur la plage de Lermot. Une autorisation de ré-ensabler ces plages est donc demandée :

Plage du Valais : le long de la digue en prélevant le sable sur le banc de la grève des courses.

Plage de Lermot : il est proposé de recouvrir les galets pour améliorer les conditions de ramassages.

Le Conseil scientifique qui avait donné un avis favorable lors de la séance du 20 novembre 2012 pour le site de Bon-Abri



prend note du bilan positif de l'opération. Il précise toutefois que la situation est différente sur les deux autres secteurs évoqués et qu'un avis défavorable avait par ailleurs été donné à une demande de ré-ensablement de la Plage du Valais lors du Conseil scientifique du 30 mai 2013. Ce sujet complexe et sensible occasionne un débat important au sein du Conseil scientifique concernant : les notions de végétation potentielle, la capacité du sable à se maintenir sur ces secteurs visiblement sujet à une érosion, le volume de sable et son origine précise, la présence de dépôts de limicoles à marée haute sur les bancs de la Grève des Courses (une des sources envisagées pour engraisser la plage du Valais). La question de la recherche de méthodes alternatives de ramassage est également posée. Le Conseil scientifique précise par ailleurs que ces deux projets se situent sur le DPM, au sein des périmètres de la Réserve naturelle et du site Natura 2000, ce qui impose la réalisation de solides dossiers d'incidence.

**1- Au regard du bilan positif de l'opération à Bon-Abri, le Conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité pour sa reconduite en 2014.**

**2- Pour les demandes concernant les secteurs de Lermot et du Valais, le Conseil scientifique émet un avis défavorable au regard du principe de non modification de l'état d'une réserve naturelle. Cette décision fait suite à un vote comportant trois options : favorable (0 voix), défavorable en l'attente d'études complémentaires (7 voix), défavorable en raison du principe de non modification de l'état d'une réserve naturelle (11 voix), abstention (0 voix).**

1.4 Point sur la situation du dépôt des boues de dragage de l'avant-port du Légué

Le Conseil scientifique avait déjà été saisi sur ce sujet lors de la séance du 15 novembre 2011 et avait conclu de la manière suivante : « la gestion actuelle des sédiments de l'avant-port n'est pas satisfaisante. Au regard de l'impact d'ores et déjà mis en

évidence sur la dynamique sédimentaire ainsi que sur les communautés de macrofaune benthique, le Conseil scientifique demande qu'une réunion soit rapidement organisée avec les services de la DDTM, la DREAL, la Réserve naturelle, le président du Conseil scientifique et les deux gestionnaires. Un courrier sera rédigé rapidement en ce sens. »

Une réunion a été organisée le 21 février 2012 avec la DDTM et la DREAL. La DDTM s'était alors engagée à organiser une rencontre pour rassembler l'ensemble des acteurs concernés et tenter de rechercher la solution la plus satisfaisante intégrant les aspects économiques, de fonctionnement du port, et écologiques.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne avait été informé de ces questions le 26 avril 2012. En été 2013, la Chambre du Commerce et de l'Industrie a été confortée dans son rôle de gestionnaire du port du Légué et s'identifie donc à nouveau comme un acteur privilégié de ce dossier. Aujourd'hui la zone de l'arrêté semble mieux respectée mais la situation n'a toujours pas évolué

**Au regard de l'impact mis en évidence et des freins à l'atteinte des objectifs de la Réserve qu'occasionne cette activité, le Conseil scientifique renouvelle sa demande de réunion de travail. Un courrier sera rédigé dans ce sens.**

**Suite à donner : courrier DDTM**

1.5 Travaux de restauration des canalisations des écoulements du chantier mytilicole

Le Conseil scientifique avait déjà été saisi de ce dossier lors de la séance du 30 mai 2013. A cette occasion, il avait été précisé que : « Le Conseil scientifique est favorable au principe de l'intervention car il permettra à terme d'assurer un meilleur fonctionnement du cours d'eau de BonAbri. En conformité avec la législation concernant ce type de travaux en espaces Natura 2000, le Conseil scientifique demande à ce qu'une étude d'incidence soit réalisée. Le personnel de la Réserve naturelle

pourra accompagner cette démarche. Les différentes techniques utilisables devront être présentées (mini-pelle, forage dirigé... ) et le choix de la solution retenue devra se réaliser au regard de son moindre impact sur l'habitat prioritaire dune fixée. Dans la mesure du possible, la solution du forage dirigé est privilégiée par le Conseil scientifique. Un avis pourra dans un second temps être rendu et sera suivi d'une décision préfectorale. Une demande officielle d'autorisation de travaux devra également être réalisée auprès du Conseil général, propriétaire du site. Ces démarches administratives ne pourront être réalisées avant le début de la saison mytilicole, le Conseil scientifique comprend donc que le système ne pourra pas fonctionner de manière optimale cette saison en raison des délais administratifs qui ne permettent pas d'envisager rapidement des travaux ».

L'étude d'incidence est en cours de rédaction et les différents points sensibles du dossier sont présentés (fragilité de la végétation, présence d'espèces protégées, mode opératoire des travaux). Pour des raisons financières, il est précisé que la solution du forage dirigé ne sera probablement pas retenue.

**Le Conseil scientifique s'interroge sur les potentialités de restauration de l'habitat dune fixée, l'impact du tracé du tuyau ainsi que sur les arrivées d'eau (volume, débit). L'impact de la circulation d'engins sur les zones périphériques est également soulevé. Le Conseil scientifique propose de rechercher une solution légèrement en amont au niveau du cheminement d'entrée dans la dune situé à une trentaine de mètres. La sortie de la buse pourrait alors se situer au niveau du pont de bois. Il importe cependant de vérifier auprès de l'ONEMA et du service de l'eau, la DDTM, les contraintes réglementaires liées au déplacement du point de rejet.**

***Suite à donner : Organiser une réunion de terrain avec l'ensemble des acteurs concernés pour vérifier***

### ***la possibilité de décaler le point de rejet au niveau du cheminement***

#### 1.6 Etat d'avancement du dossier concernant les dégâts de Goélands sur les installations mytilicoles

L'historique de ce dossier est rappelé au Conseil scientifique. L'effarouchement et la destruction de Goélands argentés étaient autorisées et pratiquées depuis de nombreuses années par les mytiliculteurs pour limiter les dégâts occasionnés par ces oiseaux sur les bouchots. En 2012, le tissu associatif de protection de la nature a demandé un réexamen de cette pratique au regard des impacts possibles sur les populations. En 2013, une dérogation de perturbation intentionnelle des Goélands sans autorisation de destruction a été délivrée aux mytiliculteurs en raison de l'absence d'éléments précis concernant l'évaluation des dégâts, et l'impact de la destruction par rapport à l'état des populations. Un groupe de travail regroupant l'ensemble des acteurs concernés a été constitué par la DDTM et s'est réuni deux fois en juillet et août 2013. L'impact sur les populations naturelles a été caractérisé par Bretagne Ornithologie et un protocole d'évaluation des dégâts doit être élaboré par le Comité régional conchylicole et les mytiliculteurs. Le Comité régional conchylicole ayant demandé un délai supplémentaire pour étendre notamment la réflexion à l'échelle nationale, la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 17 décembre.

#### **Le Conseil scientifique prend note de ces informations**

#### 1.7 Re-matérialisation du bornage du camping de Bon Abri

Le Conseil scientifique est informé de l'évolution du dossier concernant le Camping de Bon Abri. La re-matérialisation du bornage permet aujourd'hui de mettre en évidence les différentes activités du camping sur le périmètre de la Réserve naturelle (présence de mobilhomes, fauche, pâturage). Une procédure est actuellement



en cours en partenariat avec le service départementale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**Le Conseil scientifique prend note de ces informations et se félicite de l'avancée de ce dossier.**

### 1.8 Dégâts des bernaches sur les cultures

Une recherche de partenaires anglais a été conduite à la suite du dernier Conseil scientifique et l'opportunité de constituer un microprojet Interreg a été explorée. Des cartes des dégâts de la saison 2012/2013 et de sensibilité pour la saison 2013/2014 ont également été réalisées. Les échanges ont permis de conforter l'intérêt de poursuivre cette démarche puisqu'il apparaît clairement que les préoccupations des différents partenaires sont communes. Un des partenaires est en relation avec des réserves qui arrivent à gérer l'impact des oies (Paul Stevens, Nick Soterthon), l'autre étant plus dans notre situation bien qu'accueillant des effectifs d'oiseaux beaucoup plus importants (Ben Potterton).

Les partenaires français et anglais se sont accordés sur le fait qu'il était un peu compliqué de s'engager sur un microprojet au vue des délais impartis et des conditions de portage de ce dossier par les partenaires potentiels. En effet, aucun des partenaires côté français n'est aujourd'hui en mesure de porter le projet pour des raisons de statuts (Chambre d'agriculture, Saint-Brieuc Agglomération) ou d'avance de trésorerie (Vivarmor Nature). Il a été cependant décidé de poursuivre cette réflexion en partenariat avec les anglais en vue de constituer peut être, avec plus de recul, un projet Interreg.

A une échelle plus locale, les partenaires français jugent opportun de poursuivre la démarche pour la saison à venir. Nous allons travailler avec la Mairie d'Hillion, les agriculteurs, et la Chambre d'agriculture sur la fréquentation des parcelles par les bernaches et la caractérisation des dégâts. Nous allons également tester des mesures d'effarouchement. Deux scé-

narii ont été développés, le premier à minima avec les moyens humains en place, le second plus précis avec le recrutement d'un chargé d'étude en CDD.

En parallèle nous avons été informé de la situation en baie de Bourgneuf par l'opérateur du site Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts ». Sollicité par les agriculteurs, le Conseil Général de Vendée a demandé à la Fédération départementale des chasseurs de Vendée de reprendre le dossier Bernaches cravants en partenariat avec la LPO.

**Le Conseil scientifique prend note de ces informations et incite l'équipe de la Réserve à étendre autant que possible la réflexion aux autres sites concernés par ce phénomène.**

### 1.9 Reproduction du Petit gravelot sur la Réserve naturelle

Un dérangement important sur le secteur de Bon Abri en période de reproduction du Petit Gravelot est régulièrement signalé par la communauté de naturalistes et l'équipe de la Réserve. Il a donc été décidé de réaliser un bilan de la reproduction du Petit gravelot sur le territoire de la Réserve naturelle. Ce travail a été possible grâce à la compilation des données de Michel Plestan, Eric Briens, du Geoca et de la Réserve naturelle.

L'analyse des données a été conduite de manière distincte sur les deux anses. En anse d'Yffiniac, la reproduction était régulière de début 90 à début 2000 avec une moyenne de 4,8 poussins produits pour 2,3 couples installés par an. Sur la période 2003/2010, une baisse sensible de la reproduction est observée (0,6 poussin pour 0 à 1 couple/an) avec 6 années sur 8 sans reproduction. Sur ce secteur, la reproduction était principalement cantonnée à la partie intérieure de l'enrochement du Légué. Depuis début 2000, l'enrochement est utilisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour disposer une partie des boues issues du dragage de l'avant-port du

Légué. Ce changement de gestion de la partie intérieure de l'enrochement pourrait expliquer la diminution de la reproduction. En anse de Morieux, sur le secteur de Bon Abri, la présence de couples est régulière sur la période 2000/2013 avec une moyenne de 1,5 poussin produit pour 1 à 2 couples installés par an. Sur ce secteur, les dérangements répétitifs et la destruction des nids par la marée sont clairement identifiés comme des facteurs limitants. Au regard de ces résultats, la question de l'enjeu de conservation du Petit gravelot est posée au Conseil scientifique.

**Le conseil scientifique prend note de ces informations et précise que l'enjeu Petit gravelot ne fait pas partie des axes prioritaires pour le site. Il demande toutefois à ce que le Petit gravelot soit pris en compte dans les réflexions relatives au plan de gestion des dunes de Bon abri. A plus long terme, une réflexion globale pourra être menée sur une possible limitation d'accès sur la partie ouest du massif dunaire dès que le secteur sous l'emprise du camping sera protégé.**

## 2. Plan de gestion

### 2.1 Validation du plan de gestion 2014-2018

Les points clés du futur plan de gestion 2014-2018 sont rappelés au Conseil scientifique. Un tour de table est réalisé pour permettre à chacun d'apporter des remarques.

Le Conseil scientifique demande à ce que les projets d'activités périphériques à la Réserve qui sont aujourd'hui connus soient pris en compte précisément dans le plan de gestion (petit train de Bout de ville, aménagement de l'ancienne décharge).

**Le Conseil scientifique valide le travail accompli à l'unanimité moins une abstention. Il propose une réunion de travail avec le rapporteur désigné par le CSRPN afin qu'un avis puisse être rendu.**

### 2.2 Cas particuliers des Dunes de bon abri (O. Le Bihan)

Le Conseil général nous informe qu'un plan de gestion sera réalisé pour les dunes de Bon Abri en partenariat avec le Conseil scientifique et l'équipe de la Réserve. Julie Bernard travaillera sur cette question dans le cadre de son stage.

**Le Conseil scientifique se félicite de l'évolution positive concernant les réflexions de gestion des dunes de Bon-Abri.**

### 2.3 Indicateurs (E. Benkara)

L'intérêt et les limites de la démarche sont rappelés aux membres du Conseil scientifique. Ce sujet avait été plus amplement abordé lors du Conseil scientifique de mai 2013. Le travail a notamment nécessité la modification de la hiérarchisation des objectifs à long terme du plan de gestion, ainsi que la définition de niveaux d'exigence et de facteurs d'influences. Quelques exemples sont présentés (anatisés, pyrole...) et la complexité de définir des seuils est soulignée.

**Le Conseil scientifique souligne l'intérêt et la qualité du travail accompli. Il précise toutefois que la démarche se heurte systématiquement aux difficultés de quantifier une situation selon une grille de valeur objective surtout lorsque certains enjeux de conservation sont localement divergents. Il est par ailleurs souvent difficile de connecter un état à une ou plusieurs pressions. Il est enfin rappelé que les gestionnaires d'une Réserve naturelle doivent trouver dans cette démarche des applications en matière d'évaluation de leur gestion et n'ont pas pour rôle de réaliser un rapportage à des échelles supra.**

## **3. Suivis/Etudes :**

### 3.1 Prospection Phragmite aquatique (D.



*Beauvais)*

Les résultats de la campagne de prospection de recherche du Phragmite aquatique en halte post nuptiale en fond de Baie de Saint-Brieuc ont permis la capture de deux individus. Les données acquises permettent d'une part d'améliorer la connaissance sur le peuplement de passereaux du fond de baie et, d'autres part, d'apporter de nouvelles connaissances utiles pour une meilleure compréhension de la migration du Phragmite aquatique.

**Le Conseil scientifique juge ce bilan très intéressant. Les résultats confirment par ailleurs ce qui a été montré en Baie de l'Aiguillon concernant l'intérêt des prés salés pour l'accueil de l'espèce. L'opération permet également de compléter les connaissances concernant le rôle du site à différents moments de la saison en dehors de la période de reproduction.**

### 3.2 Etude des prés salés (F. Bioret)

Le présent travail est issu de la thèse de Charlotte Demartini et s'intègre dans le programme national de cartographie des habitats terrestres (carHAB). La démarche développée propose d'étudier la végétation sous l'angle des séries de végétations en resituant chaque association végétale au sein d'une enveloppe sériale plus large. Une approche diachronique (1979, 2012) de la composition phytocœnotique des prés salés est conduite. Sur cette période, le nombre de communautés est assez stable (20 à 21). A noter toutefois l'absence, lors des derniers relevés, de *Scirpetum tabernaemontani*, et des modifications liées des ajustements de la nomenclature phytosociologique. Le nombre d'association végétale est plus important en très haut shore car les conditions environnementales sont moins homogènes que les niveaux inférieurs (ex roselière, limite dique, apports eau douce...). Ces niveaux de prés salés à forte diversité phytocœnotique présentent des enjeux de conservation importants d'autant plus qu'ils sont souvent les premiers à être menacés par l'artificialisation

des habitats liés aux activités anthropiques. A une échelle plus globale, ces travaux permettront d'évaluer la représentativité phytocœnotique des prés salés par zone biogéographique homogène. Aucune tendance générale de dégradation de la structure (organisation des ceintures) et de la diversité liée à l'eutrophisation n'est observée.

**Le Conseil scientifique juge ces résultats particulièrement intéressants et souligne l'intérêt de telles démarches diachroniques pour suivre l'évolution d'un habitat.**

### 3.3 Thèse sur les mesures compensatoires du projet d'éolienne en mer (C. Kermagoret)

Ce travail est réalisé dans le cadre d'une thèse intitulée : « Energies Marines Renouvelables et principe de compensation : la garantie de l'équité écologique et de l'acceptabilité des projets? Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc ». La compensation écologique est aujourd'hui l'outil privilégié des développeurs éoliens en mer pour traiter la question des impacts sur les sites d'accueil. Les notions de mesures compensatoires et de compensation sont rappelées (écologique, territoriale, socio-environnementale) et les problèmes éthiques qui en découlent sont soulignés. Cette approche est basée sur l'étude de la perception des acteurs face aux questionnements suivants : quels impacts perçus par les acteurs du territoire ? les impacts négatifs justifient-ils la mise en place de compensations ? Quelles attentes en termes de compensations ? Quelle équivalence entre impacts perçus et compensations attendues ? L'acquisition des données se réalise selon différents niveaux d'entretiens (ouverts, semi-directif, fermés). Les résultats attendus concernent l'appréhension des perceptions des impacts et des compensations dans le cadre d'un aménagement éolien en mer, le questionnement de l'équivalence entre impacts perçus et compensations attendues, la place de l'environnement dans le panel de compensations envisagées et la pertinence de l'outil compensation pour concilier les politiques

de développement et les enjeux de conservation.

Le Conseil scientifique juge cette démarche extrêmement intéressante plus particulièrement en ce qui concerne les perspectives de discussion qu'elle offre sur la notion de compensation. La différence des perceptions des différents acteurs sur les compensations

liées à ce projet de développement est particulièrement marquante, les compensations économiques et sociales prévues dans le cadre du projet semblant venir perturber la perception qu'ont les acteurs sur les compensations écologiques, seules prévues par la loi.

## Conseil scientifique du 22 avril 2014

### I. Gestion de la Réserve naturelle

#### 1.1- Demande de ré-ensablement de la plage du Valais et de confortement du pied de digue (Chérif Izri, Mairie de Saint-Brieuc)

Aménagement proposés :

- 1. Enrochement du confortement du pied de digue en raison d'un affouillement, fissures sur le plateau de la digue
- 2. Zone de test d'engraissement artificiel : perte naturelle de sable, demande de riverains de ré-ensabler, propose un test de recharge de sable
- 3. Curage des vases : vases noirâtres nauséabondes, amplification avec les algues vertes, curer vases, et remplacer par sables

Après quelques débats, le Conseil scientifique émet un avis favorable aux propositions 1 et 2. Il émet en revanche un avis défavorable pour la troisième proposition en insistant sur le fait que cette proposition n'engendrerait pas d'amélioration sur le long terme. La solution au problème des vases passe par la diminution importante des apports en matière organique. Le dépôt des sédiments de l'avant-port du Légué favorise peut être par ailleurs la sédimentation fine sur le secteur. Le Conseil scientifique saisit le Comité consultatif pour avis.

#### 1.2 -Etat des digues (Bourienne)

Le déplacement de la filière de l'Urne sur le secteur de Bourienne pourrait entraîner à terme une dégradation de la digue (constituée de pierres et de terre).

**Le Conseil scientifique propose que la Réserve naturelle saisisse la Mairie de Langueux et la Délégation Départementale du Territoire et de la Mer sur ce sujet. Il est primordial de maintenir le rôle de protection de ces digues qui permettent par ailleurs de matérialiser efficacement les limites de la réserve naturelle.**

#### 1.3- Raccordement à terre des éoliennes en mer

Les points potentiels de raccordement à terre des éoliennes en mer sont présentés sur une carte :

- Poste de Doberie via Erquy
- Poste de Tréguieux via le port du Légué ou les Rosaires

Le Conseil scientifique prend note de l'information. Il précise que dans ce genre de travaux le milieu marin (estran meuble) cicatrise généralement de manière plus rapide que le milieu terrestre (cordon de galets, dunes, géotope...). Si le port du Légué



était retenu, il conviendrait de veiller à minimiser l'impact sur les zones d'alimentations des oiseaux et de veiller à ce que les travaux se réalisent en dehors de la période d'hivernage de l'avifaune. Dans l'attente il convient de rester impliqué dans la démarche.

#### 1.4- Bernaches et cultures

Malgré une diminution importante des effectifs hivernants de Bernaches cravant en fond de baie de Saint-Brieuc la pression d'alimentation s'est accentuée sur les parcelles agricoles périphériques à la Réserve naturelle. Ce phénomène entraîne des dégâts plus ou moins importants qui varient en fonction du type de culture et de la pression d'abrouissement. Il est proposé d'engager une démarche en commun avec les agriculteurs pour tenter de trouver une solution satisfaisante à la fois pour les agriculteurs et la conservation de l'espèce. Ce projet pourrait se décliner sous la forme de différentes mesures complémentaires (autorisation d'effarouchement à titre expérimental, mise en place de cultures tampon (contrat N 2000 par exemple), généralisation du Raygrass en couvert hivernal pour les parcelles périphérique et en remplacement de la Phacélie.)

Le Conseil scientifique précise qu'il est important de trouver rapidement une solution à ce problème en accompagnant les agriculteurs. Une zone tampon bien dimensionnée pourrait permettre de régler le problème. Concernant l'effarouchement, il convient de trouver des moyens complémentaires en évitant ceux auxquels les bernaches s'habituent rapidement, tel que l'effarouchement sonore. Le phénomène se rencontrant sur d'autres sites à l'échelle nationale, le Conseil scientifique propose qu'un groupe de travail et d'échange puisse se constituer. Des échanges avec les pays qui gèrent efficacement ce phénomène (Pays-Bas en particulier) pourraient également être envisagés.

#### 1.5- Plate-forme algues vertes

Le site destiné à accueillir la plateforme de ressuyage des algues vertes a été préparée début avril en collaboration avec Saint-Brieuc Agglomération et la Mairie d'Hillion.

**Le conseil scientifique prend note de ces informations**

#### 1.6- Gestion des eaux de refoulement du chantier mytilicole

La solution proposée par les mytiliculteurs pour séparer le réseau des eaux pluviales et de celui des eaux de refoulement du chantier est présentée au Conseil scientifique. Cette solution prévoit de rejoindre l'exutoire situé actuellement dans les dunes de Bon abri en passant sous la route et en rejoignant la canalisation de 20mm qui traverse la dune sur 40 mètres environs. A cette occasion l'ancienne canalisation serait évacuée et le diamètre serait doublé (40mm) pour limiter le risque de colmatage.

**Le conseil scientifique est favorable au principe de l'intervention car il permettra à terme d'assurer un meilleur fonctionnement du cours d'eau de Bon-Abri. En conformité avec la législation concernant ce type de travaux en espaces Natura 2000, le Conseil scientifique demande à ce qu'une étude d'incidence soit réalisée. Le personnel de la réserve naturelle pourra accompagner cette démarche. Les différentes techniques utilisables devront être présentées (mini-pelle, forage dirigé...) et le choix de la solution retenue devra se réaliser au regard de son moindre impact. Dans la mesure du possible, la solution du forage dirigé est privilégiée par le Conseil scientifique. Un avis pourra dans un second temps être rendu et sera suivi d'une décision préfectorale. Une demande officielle d'autorisation de travaux devra également être réalisée auprès du Conseil Général, propriétaire du site. Ces démarches administratives ne pourront être réalisées avant le début de la saison mytilicole, le Conseil scientifique comprend donc que le système**

ne pourra pas fonctionner de manière optimale cette saison en raison des délais administratifs qui ne permettent pas d'envisager rapidement des travaux.

## 2. Plan de gestion

### 2.1- Evaluation, tableau de bord et Indicateurs (Elsa Benkara, R NNN Baie de Saint-Brieuc)

La Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc a été sélectionnée comme site pilote pour la mise en place des tableaux de bord dans le cadre d'un partenariat entre Réserves naturelles de France et l'Agence des Aires Marines Protégées. Le travail en cours sur l'évaluation du plan de gestion et la mise en place de la démarche de tableau de bord et d'indicateurs est présenté après une introduction du sujet par Laurent Germain et Anne-Sophie Barnay de l'Agence des Aires Marines Protégées. Ce travail a conduit à une importante refonte sur le fond et surtout sur la forme des objectifs à long terme et du plan de gestion 2014-2019. Nous nous apprêtons à entrer dans la phase de définition des différents indicateurs et métriques, phase qui nécessitera l'appui de nombreux scientifiques afin de réaliser le choix des bons indicateurs et de bien positionner les seuils de variation.

**Après quelques débats sur la notion d'indicateurs et sur le caractère chronophage de ce travail, le Conseil scientifique indique que la Réserve naturelle ne doit pas perdre de vue l'importance de poursuivre l'acquisition de connaissances sur le long terme. Il attire l'attention sur la complexité de l'exercice (définition de seuils, pondération...) et demande également à ce que les attentes de Réserves naturelles de France et de l'Agence des Aires Marines Protégées soient bien en phase avec les besoins des gestionnaires. Le Conseil scientifique est convaincu de l'intérêt de mettre en place des démarches pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion mais il suggère de procé-**

**der par étape en commençant par les compartiments pour lesquels le recul est suffisant et en étendant progressivement la réflexion à d'autres indicateurs en fonction de l'avancée des connaissances.**

### 2.2- Présentation du Volume B

Les avancés du Volume B sont présentées et l'intérêt d'étendre la réflexion à 10ans est abordée.

Voici les objectifs à long terme du plan eux-mêmes déclinés en objectifs du plan de gestion 2014-2019.

- *Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel de l'estran*
- *Favoriser l'hivernage et la halte des espèces migratrices et favoriser la nidification des oiseaux*
- *Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel du massif dunaire de Bon Abri*
- *Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel des prés-salés*
- *Restaurer les continuités écologiques des cours d'eau*
- *Maintenir le patrimoine géologique*
- *Développer un observatoire et une approche exploratoire destinés à améliorer les connaissances sur la fonctionnalité de l'éco-complexe de la baie de Saint-Brieuc*
- *Faire connaître et comprendre l'intérêt de la Réserve naturelle afin de sensibiliser sur la fragilité du milieu et d'inciter au respect de la réglementation et d'induire des comportements respectueux*
- *Favoriser le rayonnement de la Réserve naturelle au-delà de son périmètre*

**Le Conseil scientifique prend note de ces modifications et effectue quelques remarques sur la formulation des objectifs. Il demande à ce qu'un objectif soit défini en ce qui concerne l'interface entre la Réserve naturelle et les activités humaines périphériques. Il propose que le calendrier d'action conserve une programmation sur 5 ans et que l'état des lieux soit mis à jour tous les 5 ans en cas d'apport significatif de connaissances ou à minima tous les 10 ans.**



### 3. Suivis/Etudes

#### 3.1- Protocole d'échantillonnage de l'Ichtyofaune fréquentant l'estran du fond de baie (Alexandre Carpentier, Muséum National d'Histoire Naturelle)

Un échantillonnage au chalut à perche de l'espace intertidal du fond de baie de Saint-Brieuc est programmé pour juin 2013. Les objectifs sont les suivants :

- Estimer la diversité ichthyologique de la zone (non exhaustive)
- Mesurer l'abondance relative des espèces
- Rechercher la ou les fonction(s) des habitats (nourricerie, alimentation, frayère, corridor...)
- Réaliser des comparaisons avec les prés salés (BSB) et d'autres baies proches (e.g. baie du Mont Saint Michel)

Cette étude exploratoire apportera de nouveaux éléments sur l'utilisation du site par l'ichtyofaune et s'inscrit en complémentarité avec les pêches réalisées dans les prés salés. Elle est conduite dans le cadre de l'opération RE.2 du plan de gestion 2009-2013.

Le protocole proposé est identique à celui mis en œuvre pour évaluer l'état des masses d'eau de transition dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Dix-huit traits de chaluts de 10 à 15' à vitesse constante avec une hauteur d'eau minimum de 1,5m sont prévus et différents paramètres environnementaux seront renseignés (sonde multiparamètre : T°, O2 dissous, salinité, profondeur moyenne). Chaque individu sera déterminé jusqu'à l'espèce, comptabilisé, et mesuré. Les biomasses par espèce seront également mesurées. Les captures seront remises à l'eau à l'exception des espèces délicates à identifier qui seront ramenées au laboratoire (poissons juvéniles, *Pomatoschistus*, *Palaeomonidae*, *Carcinidae*...). Ce travail sera conduit par le Muséum National d'Histoire Naturelle en partenariat avec la Réserve naturelle.

**Le Conseil scientifique valide le protocole proposé et précise que cette étude contribuera à apporter des connaissances nécessaires à une meilleure compréhension du fonctionnement du site.**

#### 3.2- Thèse sur l'impact des marées vertes sur les habitats essentiels au renouvellement des ressources halieutiques des secteurs estuariens et côtiers (Emilie Le Luberne, Agrocampus)

Une thèse sur l'impact des marées vertes sur les habitats essentiels au renouvellement des ressources halieutiques des secteurs estuariens et côtiers vient de débuter. Le fond de la Baie de Saint-Brieuc fait partie des sites d'étude. Les objectifs de ce travail se déclinent :

*A l'échelle des peuplements :*

- Analyser les peuplements et les populations entre sites impactés/ témoins
- Analyser les peuplements et les populations en absence et en présence d'Ulves

*A l'échelle individuelle :*

- Analyser les performances individuelles de croissance par site
- Mesurer l'impact écotoxicologique (étude de marqueurs de stress oxydant)

Deux couples de sites ont été choisis Siant-Jouan/Dinard (témoin) et Lermot/Val-André(témoin). Sur chacun d'entre eux, l'échantillonnage sera mis en œuvre 2 fois/mois de mars à octobre en coefficient de marée moyens (entre 50 et 90) et en marée descendante 2 heures après la marée haute. L'échantillonnage cible les juvéniles à l'aide d'un chalut de plage et les larves à l'aide d'un filet à plancton. Des mesures sont réalisées en surface et au fond (Température, Salinité, O2 dissous, pH) lors de chaque pêche. 1 triplicat est réalisé par site et par date. Les caractéristiques sédimentaires de chaque site sont étudiées par carottage. La biomasse des algues est également mesurée à l'aide d'un échantillon prélevé via un quadrat de 40 cm de côté.

L'équipe de la Réserve naturelle participe à ce travail en apportant son aide lors des phases d'échantillonnage.

**Le conseil scientifique prend note de ces informations.**

*3.3-Propositions pour rechercher le Phragmite aquatique en halte migratoire post-nuptiale sur la Réserve naturelle*

Le Phragmite aquatique est une fau-  
vette paludique actuellement en situation  
critique de conservation. Un plan national  
2010-2014 a été défini afin notamment  
d'améliorer la connaissance sur la migra-  
tion de l'espèce par des prospections systé-  
matiques à l'aide de protocoles standardi-  
sés. Le manque de prospection au niveau  
de la baie de Saint-Brieuc conduit aujourd'-  
hui Bretagne vivante/SPENB à réaliser une  
demande de prospection pour rechercher le  
Phragmite aquatique en halte migratoire  
post-nuptiale sur la Réserve naturelle. Deux  
protocoles sont proposés, l'un centré sur la  
capture via un dispositif de filet japonais  
sur le secteur de Bouteville et l'autre, plus  
léger mais non validé, basé sur l'observa-  
tion et la détection auditive sur le secteur de  
Bon Abri.

Après quelques débats, concer-  
nant notamment l'intérêt de poursuivre  
l'effort de baguage sur l'espèce, le  
Conseil scientifique émet toutefois un  
avis favorable à la réalisation de ces pro-  
spections pour l'année 2013. Il précise  
par ailleurs que ces opérations de  
bagueage permettront d'améliorer la

connaissance locale sur le peuplement  
de passereaux des prés salés. Il serait  
intéressant que l'équipe de la réserve  
naturelle puisse se former au protocole  
plus léger afin d'être en mesure de le  
mettre en œuvre au besoin. Le Conseil  
scientifique souligne l'importance de  
prévenir le Service Départemental de  
l'Office national de la Chasse et de la  
Faune Sauvage, et de prévoir un systè-  
me pour que le dispositif puisse être  
identifié « Opération Réserve naturel-  
le » par le grand public (gilets, pan-  
neaux...).

*3.4- Analyse du régime alimentaire du  
Bécasseau maubèche*

Les premiers résultats de l'étude sur  
le régime alimentaire du Bécasseau maubè-  
che. Ce travail met en évidence une modifi-  
cation du régime alimentaire en fonction  
des peuplements benthiques utilisés.

Le conseil scientifique souligne  
l'originalité de cette étude dont les  
résultats témoignent de l'adaptation de  
l'espèce à un régime mégatidal. Il pré-  
cise qu'il serait important de valoriser  
cette étude sous forme de publication  
scientifique.



# Comité Consultatif

## du 18 décembre 2013

Management et  
Soutien

M. FALLON accueille les membres du comité consultatif puis propose un tour de table. Il précise que le compte rendu du précédent comité ayant été envoyé très tardivement, les membres peuvent adresser leur remarques à M. PONSERO qui les transmettra à la DDTM.

### 1. Point sur le personnel et présentation du rapport d'activités 2013

M. PONSERO indique que la réserve naturelle fait désormais l'objet d'une co-gestion entre Saint-Brieuc Agglomération et l'association VivArmor Nature.

Il rappelle que 3 personnes sont employées à la réserve naturelle : un conservateur, un chargé de mission et un technicien. Il faut ajouter à ces 3 postes, environ 7000 heures de travail par an assurées par des bénévoles. M. PONSERO présente ensuite le rapport d'activités 2013 et détaille les différentes missions et actions :

- **Missions de surveillance et de police** : sur ce point il précise qu'une rencontre a eu lieu en novembre 2012 sur les dossiers « contentieux » en cours, entre les représentants de la réserve naturelle de la baie, les représentants de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le procureur de la République et la police nationale.

- **Comptage ornithologique en hiver.**

- **Participation aux différents comités scientifiques et techniques.**

- **Balisage maritime et restauration de l'ensemble des bouées en 2012 et 2013** : il souligne que cet entretien n'aurait pu se faire sans l'aide des mytiliculteurs.

- **Ramassage des algues vertes** : des difficultés ont été rencontrées sur la plage de Lermot, liées à la présence de galets pouvant être dangereux lors du ramassage. La plage du Valais présente une zone creuse qui pose également des difficultés de ramassage. Concernant ces deux sites, le conseil scientifique a émis un avis défavorable par rapport au mode opératoire de ramassage : il souhaite que le projet soit retravaillé et qu'un cahier des charges

plus précis soit de nouveau soumis au conseil scientifique l'année prochaine.

- **Acquisitions de connaissances sur le bécasseau maubèche** : un travail a été engagé sur la relation entre les invertébrés et le bécasseau maubèche. Il a été constaté que cette espèce changeait de régime alimentaire au fur et à mesure de la baisse de la marée.

- **Données scientifiques pour l'importance de fond de baie pour les poissons** : une pêche a été effectuée pour récupérer les poissons qui viennent s'alimenter dans une faible hauteur d'eau. Les données scientifiques sont actuellement en cours d'analyse.

- **Thèse (Agrocampus de Rennes) sur l'impact des marées vertes sur les ressources halieutiques** : 4 sites de référence ont été prévus, dont le site de Lermot, en réserve naturelle. Le bilan de l'étude aura lieu dans 2 ans.

- **Thèse pilotée par IFREMER concernant la perception du futur parc éolien en mer par les différents acteurs du territoire (pêcheurs, élus, associations...)** : la fin de cette thèse est prévue en 2014.

- **Evolution du gisement de coques de Saint-Brieuc** : depuis 2013, des prélèvements ont également lieu sur d'autres bivalves pour avoir un suivi plus global. Le rapport avec l'ensemble des données sera publié en début d'année 2014.

- **Opération « baguage » dans les milieux de prés salés** : cette opération se déroule dans le cadre du Life Phragmite aquatique, espèce très menacée. Des poses de filets ont lieu en août vers la plage de Boutville. Sur 89 oiseaux capturés, de 14 espèces différentes, seuls 2 phragmites ont été comptabilisés.

- **Connaissances et suivi en continu du patrimoine naturel** : la sensibilisation du public passe notamment par les publications de la lettre de la réserve naturelle. Une déclinaison axée vers les enfants s'est également mise en place (« La pie bavarde »).



Référence  
plan de gestion

MS.07 Organiser les comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

M. FALLON souligne parmi toutes ces actions, 2 points particulièrement importants, à savoir la diversité des champs techniques et scientifiques abordés par la réserve de la baie et la diversité des partenariats territoriaux (bénévoles, associations, collectivités...). Il s'interroge sur la façon dont les gens du territoire s'approprient cette richesse et cette connaissance scientifique.

M. PONSERO précise qu'un travail a été fait, il y a quelques années, par rapport à la perception de la réserve naturelle par les locaux en période estivale et en période hivernale. Il s'avère que la réserve naturelle a un très bon écho auprès du public et que les infrastructures mises en place permettent de mieux visualiser le travail de gestion. Les retours sont donc très positifs. Il précise que le bilan de cette étude pourrait faire l'objet d'une présentation lors du prochain comité consultatif.

Mme DORE souligne en effet les aspects très positifs de la réserve et souhaiterait sur le plan local, l'organisation de plus d'actions auprès des enfants. Mme LE MAOUT précise que les locaux adhèrent à la protection de la zone, mais méconnaissent encore l'ensemble des actions de la réserve. Elle s'interroge sur les moyens de partager cette connaissance.

M. PONSERO signale qu'une communication sur les actions de la réserve naturelle peut être envisagée dans les bulletins municipaux.

M. BARBO souhaite que Lamballe communauté soit destinataire des lettres d'information et de sensibilisation de la réserve naturelle.

M. BRIENS insiste sur le fait qu'il existe de nombreux panneaux d'affichage au bord des plages et souhaiterait une réflexion sur l'harmonisation de ces panneaux. Par ailleurs, il souligne que la communication pourrait se faire auprès des enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et également des bulletins municipaux.

A l'issue de ces échanges, M. FALLON propose aux membres du comité de se prononcer sur l'adoption du rapport d'activité 2013.

### Le rapport d'activité 2013 est adopté à l'unanimité.

## 2. Validation du 3<sup>ème</sup> plan de gestion (2014 – 2018)

M. PONSERO rappelle le cadre juridique du plan de gestion : il s'agit d'un document de référence obligatoire pour la réserve naturelle qui est établi pour 5 ans par le gestionnaire. La validation a lieu par le préfet

après avis du comité scientifique, du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Le document se présente en 2 volets :

Volet A – un état des lieux, qui prévoit : La synthèse de la mise à jour des connaissances sur les enjeux suivants : oiseaux, relations trophiques, dynamique sédimentaire, oiseaux pélagiques, services rendus par l'écosystème, dynamiques de végétation (dunes) ;

La désignation des grands enjeux de conservation : cartographie sur les enjeux oiseaux, poissons, secteur de Bon-Abri, géologie, reconquête de la qualité de l'eau.

Volet B – un programme qui décline les enjeux en 6 objectifs à longs terme :

- **Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel de l'estran ;**  
**Garantir les potentialités d'accueil pour l'hivernage et les haltes migratoires des oiseaux ;**

- **Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel des prés salés ;**

**Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau ;**

- **Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel du massif dunaire de Bon-Abri ;**

- **Maintenir le patrimoine géologique.**

Ces objectifs sont ensuite déclinés en actions et en opérations.

Ce plan de gestion a été validé par le comité scientifique le 21 novembre 2013, présenté lors ce comité consultatif et sera soumis au CSRPN en février 2014.

M. BARBO s'interroge sur la qualité des eaux en lien avec le projet d'effacement du barrage de Pont-Roland.

M. DIDIER précise qu'il n'y a pas de décision prise pour l'instant par rapport à l'effacement de ce barrage et que la réflexion sur le devenir du barrage est toujours en cours.

Mme DORE souligne qu'un long travail en amont est nécessaire, même si la décision n'est pas prise, car ce dossier aura un coût économique très conséquent.

M. BARBO insiste sur le fait que Lamballe Communauté est concernée par l'aménagement du barrage du Pont-neuf et de l'étang de la Ville Gaudu à Lamballe, mais n'engagera rien si aucune action n'est menée en aval à Pont-Roland.



M. IZRI rappelle que l'effacement de ce barrage a des avantages et des inconvénients (retour à la nature / retenu des sédiments / amaigrissement du niveau des plages)...

**A l'issue de ces échanges, M. FALLON propose aux membres d'émettre un avis sur le plan de gestion : un avis favorable est émis à l'unanimité.**

### **3. Projets pilotes de mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs de conservation**

M. PONSERO informe l'assemblée que l'agence des aires marines protégées (AAMP) prévoit le développement d'outils permettant la mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs de suivi. La réserve naturelle faisant partie de cette agence, elle peut donc utiliser ces outils et souhaite dans ce cadre, lancer une réflexion sur un guide méthodologique pour les intégrer. Le territoire de la réserve est un des trois territoires retenus pour lancer cette réflexion. Il s'agira pour chaque objectif à long terme, de définir un ou plusieurs indicateurs de l'état de conservation et de créer une grille de lecture de ces indicateurs. Ce travail permettra de réfléchir sur les enjeux, les priorités et, à long terme, de comparer les sites et de pérenniser les suivis. La compilation de l'ensemble des tableaux de bord servira d'état des lieux à l'échelle de la façade maritime.

### **4. Validation de la convention de délégation de la gestion de la réserve naturelle**

M. RICHARD informe de la rédaction finale de la convention fixant les modalités de délégation de la gestion de la réserve naturelle de la baie. Cette convention est prévue pour 5 ans (2014-2018, comme le plan de gestion) et est renouvelable une fois. Il précise que les 7 réserves naturelles de Bretagne présentent les mêmes types de convention.

**M. FALLON propose aux membres de valider la convention. Elle est validée à l'unanimité.**

### **5. Présentation du programme d'actions 2014 et du budget prévisionnel.**

Les documents budgétaires sont fournis en séance par M. PONSERO. Il indique que les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 201 287€ pour 2013. Les charges seraient réparties entre Saint-Brieuc Agglomération (126 931€) et l'association VivArmor Nature (74 356 €). Les recettes de fonctionnement précisées dans le document sont les suivantes :

DREAL : 105 650€

Saint-Brieuc Agglomération : 74 356 €

Agence des aires marines protégées : 10 125 €

Lamballe Communauté : 2 959 € (prorata par rapport à la surface de la commune de Morieux).

**M. FALLON propose aux membres du comité de donner un avis sur le programme d'action 2014 et le budget : un avis favorable est émis à l'unanimité.**

### **6. Point sur les bernaches.**

Lors de l'hiver 2011-2012, la présence de bernaches a été constatée sur des champs de blé à Hillion. En 2011, une rencontre avec les agriculteurs a été organisée pour constater les dégâts. Lors de l'hiver 2012-2013, le phénomène s'est amplifié. Depuis 2012, des rencontres régulières ont lieu pour travailler sur ce point avec :

production de cartographies des zones de présence des bernaches ;

évaluation des pertes de productivité (chambre d'agriculture)

estimation des populations présentes dans les champs (200 à 250 oies pendant l'hiver 2013-2014)...

La réserve naturelle effectue des tournées de surveillance et de suivi sur ces secteurs. Une réflexion sur des solutions de protection est engagée avec les agriculteurs : moyen de perturbation, évolution du couvert végétal...

*Mme DORE précise que le travail et les rencontres mises en place ont permis d'apporter des réponses au monde agricole. Des échanges avec l'Angleterre, qui rencontre les mêmes difficultés, sont en cours dans le cadre d'un programme européen.*

### **7. Point sur le camping de Bon-Abri.**

M. PONSERO fait le point sur la problématique de ce site. Les difficultés de dialogue avec le gérant perdurent :

Travaux sur la végétation de roselière en 2009 avec un avertissement de la réserve.

Nouvelle fauche au travers de la dune et de la roselière et pâturage par chevaux en 2012 et 2013.

Saint-Brieuc Agglomération a mandaté un géomètre expert pour matérialiser de nouveau les bornes en octobre 2013. Deux mobile-home sont toujours présents en réserve naturelle. L'ONCFS a précisé qu'il s'agit d'un délit. Saint-Brieuc Agglomération et VivArmor Nature se porteront partie civile.

#### **8. Point sur la gestion des eaux du site mytilicole de Bon-Abri.**

L'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a mis en demeure le mytiliculteur de remettre en état le cours d'eau du site de Bon-Abri : demande de restauration du cours d'eau en remettant les eaux pluviales dans celui-ci, en décalant les eaux salines et en augmentant les dimensions des busages. Or, les travaux envisagés ont été effectués au niveau d'un habitat d'intérêt communautaire. Il est prévu, si cela est possible techniquement, de décaler la buse pour l'installer sous le sentier et non sous les habitats d'intérêt communautaire.

#### **9. Point sur les demandes de dérogation pour la pratique équestre.**

Deux demandes de dérogation pour les pratiques équestres à marées hautes ont été reçues. M.PONSERO rappelle que l'arrêté de 2012 portant réglementation de certaines activités dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, autorise l'activité équestre sur l'estran, sauf 1h30 avant et après la marée haute. Cette limite permet la protection des reposoirs, pendant une période critique pour les oiseaux. Il existe une dérogation pour l'entreprise individuelle de thalassothérapie équine située à Bon-Abri.

Les deux nouvelles demandes concernent : M. HENRY, professionnel, qui demande une dérogation pour l'entraînement de ses chevaux ; M. AUDIARD, amateur.

Les demandes ont été présentées devant le conseil scientifique qui a émis un avis très

défavorable, et a rappelé que les activités équestres doivent se tenir au strict respect de la réglementation.

M. HENRY a été reçu par la réserve naturelle et a demandé à être considéré comme pratiquant une activité de thalassothérapie équine.

*M. BRIENS souhaite que la réserve vérifie qu'il s'agit bien d'une activité de thalassothérapie : si c'est le cas, il paraît difficile d'autoriser cette activité sur Bon-Abri et de la refuser sur Morieux.*

**A l'issue de ces échanges, M. FALLON propose de mettre au vote les deux demandes de dérogation. Le comité consultatif émet un avis défavorable (deux abstentions).**

#### **10. Questions diverses.**

Aucune question n'est soulevée par les membres du comité consultatif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FALLON remercie M. PONSERO pour sa présentation et les membres du comité consultatif pour leur participation à cette réunion.



## Le plan de gestion 2014-2018

Le plan de gestion est établi pour une durée de 5 ans (article R 332-22 du code de l'environnement). Il permet d'assurer la continuité et la cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Il est la référence permanente pour la gestion sur la durée du plan et une mémoire de la Réserve Naturelle réactualisée régulièrement.

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc constitue l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion et de travail effectué par les gestionnaires de la réserve que sont Saint-

Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature avec l'appui des experts du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle. validé : par le conseil scientifique le 21 novembre 2013, par le Comité consultatif le 18 décembre 2013.

**Il a été définitivement approuvé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel lors de leur session du 18 septembre 2014**

## Le plan de gestion des dunes de Bon-Abri

Unique dune du fond de baie de Saint-Brieuc, Bon-Abri constitue un élément majeur dans la richesse floristique de la réserve naturelle. Les milieux dunaires représentent des habitats particulièrement vulnérables en raison de leurs caractéristiques intrinsèques (matériaux meubles, évolution dynamique permanente...) et de l'intérêt du grand public pour ce type d'espace naturel. La partie Est du massif a été acquise par le Conseil Général en 1981 au

titre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département.

Depuis son acquisition, le secteur dunaire Est de Bon-Abri a profité de plusieurs programmes de restauration et de gestion. Avec la création de la Réserve naturelle (intégrant les dunes de Bon-Abri dans son périmètre),

un partenariat a été mis en place. Le plan de gestion de la réserve prévoit qu'un plan de gestion spécifique concernant l'ensemble du site de Bon-Abri est en cours de réalisation. Il est élaboré par le Conseil Général des Côtes d'Armor, en partenariat avec les gestionnaires et le Conseil scientifique de la Réserve naturelle. Il sera soumis au Conseil scientifique début 2015 et au prochain Comité consultatif fin 2015.



 **Référence plan de gestion**  
MS.09 Rédiger le plan de gestion.

  
  
**Plan de gestion** 2014 - 2018  
volume 8 - objectifs

 **Référence plan de gestion**  
PI.13 Elaborer un plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Général.

Bernard J., 2014. *Définition d'états de référence sur les milieux dunaires ouverts des dunes de Bon Abri*. Université Montpellier 2, 56p.

# Programme 2014

Code	→ opérations programmées dans le plan de gestion 2014-2018	niveau de priorité	Code	→ opérations programmées dans le plan de gestion 2014-2018	niveau de priorité
<b>Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)</b>			<b>Création et entretien des infrastructures (CI)</b>		
CS.01	→ Suivre annuellement la dynamique des peuplements de mollusques bivalves.	1	CI.01	→ Réaliser la maintenance du balisage terrestre et maritime.	1
CS.02	→ Etudier les relations fonctionnelles entre l'avifaune et les peuplements benthiques.	1	CI.02	→ Veiller à la maintenance des observatoires.	2
CS.03	→ Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études morpho-sédimentaires.	1	CI.03	→ Entretien du balisage de la zone de protection renforcée.	1
CS.04	→ Évaluer annuellement le gisement de coques.	1	CI.05	→ Réaliser et maintenir un balisage du secteur de Bon-Abri-ouest.	1
CS.06	→ Etudier l'impact de la pêche à pied sur les peuplements benthiques.	1	CI.06	→ Mise en place d'un dispositif léger destiné à limiter le dérangement pour favoriser la nidification du petit gravelot.	1
CS.07	→ Développer les connaissances sur la biologie et l'écologie de la coque.	2	CI.07	→ Mise en place d'un dispositif interdisant l'accès au site depuis le camping (si maintien du camping).	1
CS.08	→ Participer au programme national sur la pêche à pied.	2	<b>Intervention sur le patrimoine naturel (IP)</b>		
CS.09	→ Suivre la prolifération des huîtres creuses et des modifications de la macrofaune des zones rocheuses (ESTAMP).	1	IP.01	→ Collaborer à l'organisation et aux suivis du ramassage des algues vertes.	1
CS.10	→ Suivre régulièrement des espèces éventuellement introduites liées aux activités des ports du Légué, Dahouët et St Quay.	2	IP.02	→ Mettre en place des actions de nettoyage sélectif.	2
CS.11	→ Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'impact des marées vertes.	2	IP.05	→ Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Général.	2
CS.12	→ Maintenir une veille de la qualité des eaux (suivi physico-chimique et qualité biologique)	1	<b>Création de supports de communication et de pédagogie (CC)</b>		
CS.13	→ Utiliser des descripteurs biologiques (biomarqueurs et bioindicateurs) comme outils de veille écologique de la qualité des eaux et des pollutions dans le fond de la Baie de Saint-Brieuc.	1	CC.01	→ Communiquer sur les objets géologiques auprès des communes et populations riveraines.	2
CS.14	→ Mettre en place un protocole pour suivre les macrodéchets dans la baie.	1	CC.02	→ Publier "la lettre" et "la pie bavarde".	1
CS.16	→ Suivre les projets en périphérie pouvant avoir un impact sur la réserve.	1	CC.03	→ Publier régulièrement des articles pour les bulletins municipaux des communes riveraines, les bulletins des communautés de communes ou d'agglomération.	2
CS.17	→ Analyser les dynamiques des espèces benthiques ou épibenthiques "clés".	2	CC.04	→ Editer et rééditer les documents de présentation.	2
CS.18	→ Suivre la dynamique sédimentaire.	1	CC.05	→ Editer des dépliants et brochures d'aide à la découverte.	2
CS.19	→ Mesurer les impacts des aménagements portuaires sur le régime sédimentaire et sur les écosystèmes benthiques du fond de baie.	1	CC.07	→ Mettre à jour et enrichir le site internet actuel.	1
CS.20	→ Suivre le peuplement ornithologique (dénombrements réguliers des limicoles et anatidés).	1	CC.08	→ Développer un nouveau site internet.	2
CS.21	→ Elaborer un suivi régulier de la fréquentation et des usages.	1	CC.09	→ Publier ou participer à la publication de documents, livres sur la baie de Saint-Brieuc.	3
CS.23	→ Etudier l'impact des activités de loisirs sur le dérangement de l'avifaune.	1	<b>Prestation d'accueil et d'animation (PA)</b>		
CS.25	→ Mettre en place un observatoire des manifestations qui se déroulent sur la Réserve naturelle.	1	PA.01	→ Développer des contacts avec les organisations sportives, touristiques et de loisirs.	2
CS.27	→ Suivre la fréquentation du fond de baie par les oiseaux pélagiques.	1	PA.02	→ Multiplier les actions d'information du public sur le territoire de la Réserve Naturelle.	1
CS.29	→ Suivre les populations d'oiseaux nicheurs (STOC).	1	PA.03	→ Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, cours...).	1
CS.30	→ Publier la synthèse des données ornithologiques.	1	PA.04	→ Multiplier les contacts avec les médias locaux (points presse, conférences de presse, invitations de la presse lors d'actions sur la réserve, résultats d'études...).	2
CS.31	→ Etudier l'évolution de la dynamique de la végétation des anses d'Yffiniac et Morieux.	1	PA.05	→ Former les personnels de la Maison de la baie et de l'Office du tourisme aux connaissances acquises par la Réserve Naturelle et à sa politique de conservation.	2
CS.33	→ Développer les connaissances sur le fonctionnement ichthyologique de l'estuaire du Gouessant (en partenariat avec la Fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor).	1	PA.06	→ Développer des partenariats avec l'office de tourisme communautaire et la Maison de la Baie.	2
CS.34	→ Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.	1	PA.08	→ Intervenir dans les formations scolaires ou universitaires.	2
CS.35	→ Suivre la présence de la loutre.	1	PA.09	→ Elaborer les stages de formation.	2
CS.36	→ Suivre et cartographier la dynamique de la végétation du site de Bon Abri (Est et Ouest).	1	PA.10	→ Contribuer à l'information du public lors d'animation de la Maison de la Baie.	3
CS.37	→ Suivre la dynamique d'espèces d'intérêt patrimonial ou à fort enjeu.	1	PA.11	→ Participer à des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor...).	2
CS.38	→ Suivre et cartographier les zones de dégradation.	1	PA.12	→ Concevoir des outils d'animation pour les manifestations.	2
CS.39	→ Suivre la dynamique des falaises du quaternaire sur la plage de l'Hôtelierie.	1	<b>Prestations de conseils, études et ingénierie (PI)</b>		
CS.40	→ Suivre l'évolution de la réserve en tant que pôle de connaissances.	1	PI.01	→ Développer la collaboration avec la délégation départementale Mer et Littoral et le Comité local des pêches pour une gestion durable du gisement.	1
CS.41	→ Développer les connaissances sur les réseaux trophiques et les flux d'énergie.	1	PI.02	→ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE-baie de Saint-Brieuc.	2
CS.42	→ Etudier l'impact des activités humaines sur la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes.	1	PI.03	→ Promouvoir la réhabilitation de la décharge de la Grève des Courses.	2
CS.43	→ Maintenir une veille scientifique.	2	PI.04	→ Travailler avec le port du Légué pour mettre en cohérence les projets d'aménagements.	1
CS.44	→ Développer des suivis et des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces déterminantes.	2	PI.05	→ Veiller à la cohérence entre les projets développés sur la Réserve naturelle ou en périphérie et la conservation du patrimoine naturel.	1
CS.45	→ Poursuivre le travail d'évaluation des services rendus par les écosystèmes protégés par la Réserve Naturelle et les services rendus par la présence et l'activité de la Réserve Naturelle.	2	PI.06	→ Participer au suivi du projet d'énergies marines renouvelables (EMR) offshore.	2
CS.46	→ Mettre en place des stations de suivis substrat/végétation/faune.	2	PI.07	→ Gérer les impacts potentiels liés aux populations d'oiseaux fréquentant des zones terrestres périphériques à la Réserve Naturelle.	1
CS.47	→ Suivre des indicateurs écologiques sensibles aux changements climatiques.	1	PI.09	→ Assurer le suivi de la réalisation des travaux d'entretien des écoulements.	2
CS.48	→ Suivre à long terme les peuplements de cirripèdes médio-littoral, indicateur de changements climatiques.	1	PI.10	→ Participer à l'élaboration des cahiers des charges environnementaux des ouvrages hydroélectriques.	1
CS.49	→ Participer au réseau de suivi des échouages de mammifères marins.	2	PI.11	→ Promouvoir le rétablissement de continuités écologiques.	1
CS.50	→ Participer aux réseaux nationaux/internationaux de veille écologique (Rebent, Wetlands...).	1	PI.12	→ Favoriser la préemption des terrains occupés par le camping (partenariat Conservatoire du littoral, Conseil Général, mairie d'Hillion).	2
CS.51	→ Participer à l'observatoire du patrimoine littoral.	1	PI.13	→ Elaborer un plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Général.	1
CS.52	→ Participer à des études spécifiques en lien avec d'autres Réserves naturelles et/ou des programmes internationaux.	2	<b>Suivi administratif, gestion du personnel (MS)</b>		
CS.53	→ Développer les inventaires floristiques et faunistiques	1	MS.01	→ Veiller à l'éventuel usage de l'image de la Réserve Naturelle et encadrer d'éventuelle création des produits "Réserve Naturelle, Baie de St Brieuc".	1
CS.54	→ Mettre en place un observatoire photographique de l'évolution des paysages	1	MS.02	→ Gérer l'administration générale et financière.	1
CS.55	→ Saisir et transmettre les données naturalistes aux organismes centralisateurs.	1	MS.03	→ Gérer et entretenir le matériel, effectuer la maintenance informatique.	1
CS.56	→ Développer la base de données écologiques (SERENA).	1	MS.04	→ Gérer le personnel.	1
CS.57	→ Développer la cartographie sous SIG.	1	MS.05	→ Former le personnel.	1
CS.58	→ Développer l'analyse statistique des données (lien SERENA - R).	1	MS.06	→ Animer le réseau de relations extérieures et institutionnelles.	1
CS.60	→ Participer à des colloques, séminaires, conférences.	1	MS.07	→ Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, comité de co-gestion.	1
<b>Participation à la recherche (PR)</b>			MS.08	→ Rédiger les rapports d'activités.	1
PR.01	→ Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.	2	MS.11	→ Développer et mettre en place des indicateurs d'évaluation.	1
PR.02	→ Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.	2	MS.12	→ Gérer les demandes d'autorisations de travaux.	1
<b>Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)</b>			MS.13	→ Assurer le suivi administratif des demandes d'autorisation et des notices d'incidence Natura 2000.	1
SP.01	→ Contribuer à la mise en place d'une réglementation de la pêche amateur (dans les zones autorisées).	3	MS.14	→ Participer au réseau des Réserves Naturelles de France.	1
SP.02	→ Coordonner les actions de police avec les organismes réglementaires (ONCFS, gendarmerie maritime...), et centraliser les données des infractions.	1	MS.15	→ Participer au réseau des Aires Marines Protégées et Natura 2000.	1
SP.03	→ Intensifier la surveillance du site, l'information du public sur la réglementation et la police.	1	MS.16	→ Collaborer avec la mission du Parc Marin du golfe Normand-Breton	1
SP.04	→ Adapter la réglementation de la Réserve naturelle en fonction du développement de nouvelles activités.	1			
SP.05	→ Proposer un protocole de surveillance de la Réserve naturelle au parc de Saint-Brieuc.	2			
SP.07	→ Proposer la mise en place d'un arrêté de protection de biotope pour la fraye à Grande alose.	1			
SP.09	→ Proposer la mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de géotope.	1			

# Surveillance du territoire et police de l'environnement

Les gestionnaires de la Réserve naturelle que sont Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature doivent « **assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve** » par la mise en œuvre d'un plan de gestion (article 4 du chapitre 2 du décret n°98-324 portant création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc).

La Réserve naturelle se doit donc de protéger durablement les milieux et les espèces en conjuguant réglementation et gestion active.

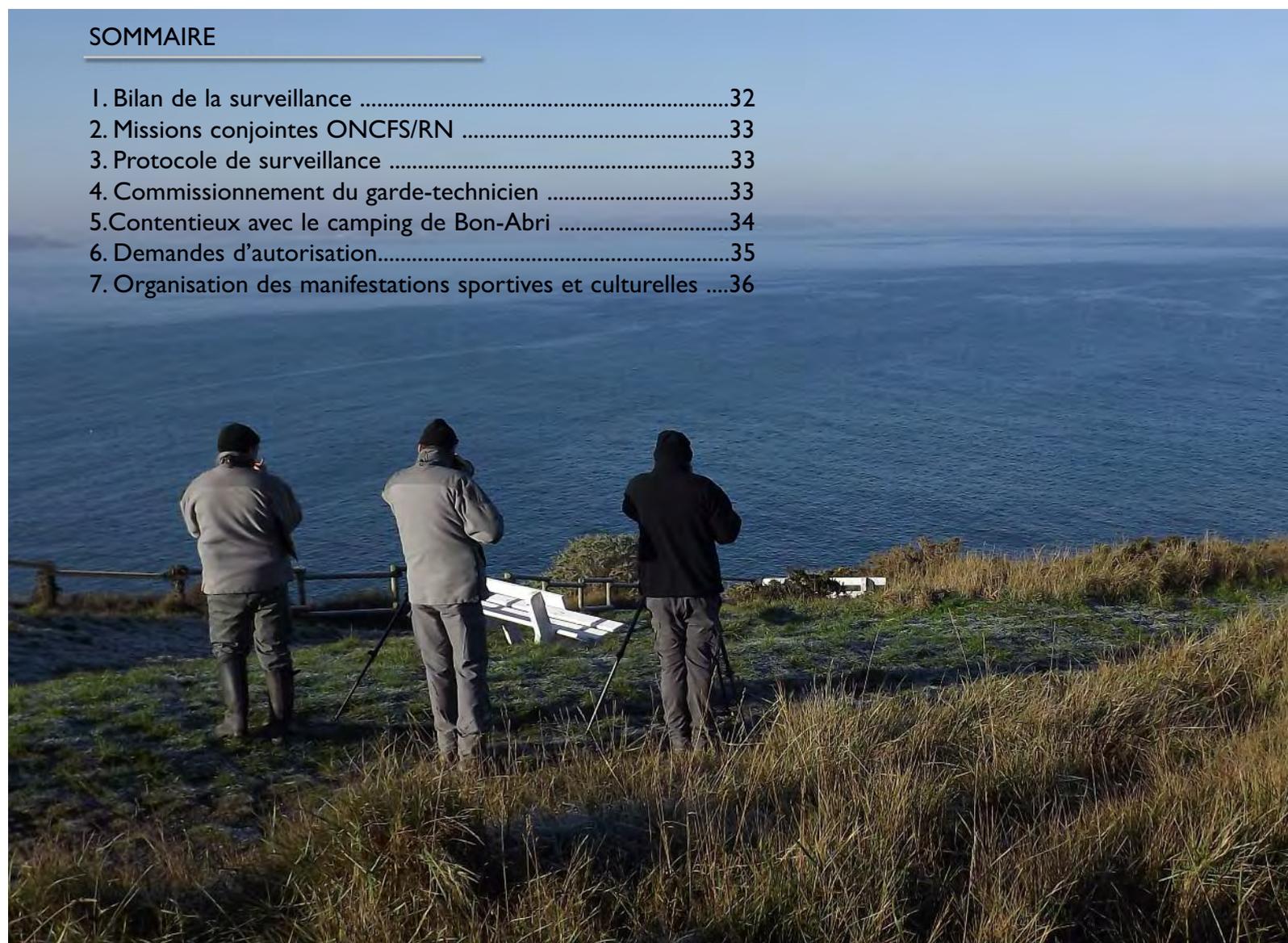
Les missions de surveillance et de police font donc partie des actions courantes menées par les agents commissionnés et assermentés de la Réserve naturelle, tout au long de l'année, durant la semaine comme les week-ends, seul ou en binôme.

Toutes les infractions relevées durant le temps de travail sont renseignées dans une base de données.

## SOMMAIRE

---

1. Bilan de la surveillance .....	32
2. Missions conjointes ONCFS/RN .....	33
3. Protocole de surveillance .....	33
4. Commissionnement du garde-technicien .....	33
5. Contentieux avec le camping de Bon-Abri .....	34
6. Demandes d'autorisation.....	35
7. Organisation des manifestations sportives et culturelles .....	36





### Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.

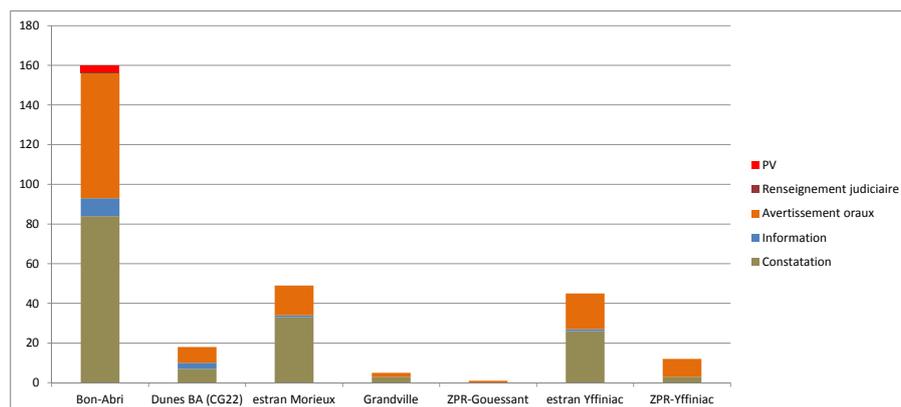
## Bilan de la surveillance

En 2014, 292 infractions à la réglementation de la Réserve naturelle ou des espaces naturels ont été relevées. 134 infractions ont pu faire l'objet d'une intervention du personnel de la Réserve naturelle ou des agents de l'ONCFS, dont 4 ont fait l'objet d'une procédure judiciaire (renseignement judiciaire ou procès-verbaux).

Les principales infractions concernent les chiens non tenus en laisse (64% des infractions), la circulation de véhicules sur le DPM (10% des infractions), la circulation de personnes en zone de protection renforcée où l'accès y est interdit par la réglementation de la Réserve naturelle.

infraction	Constatation	Information	Avertissement oraux	Renseignement judiciaire	PV	Total	%
activité sportive-cheval MH	6	1	2			9	3,1
activité sportive-kayack	1					1	0,3
activité sportive-kite-surf	1	1				2	0,7
activité sportive-autre	3					3	1,0
Camping			2			2	0,7
Abandon, jet, dépôts déchets, ordure			1			1	0,3
Allumer du feu	1		1			2	0,7
Atteinte au milieu naturel par des inscriptions	1					1	0,3
Atteinte aux animaux	1		1			2	0,7
Dérangement volontaire oiseaux	1		1			2	0,7
Atteinte aux végétaux (cueillette, piétinement)	3					3	1,0
chien non tenu en laisse	98	9	80			187	64,0
circulation de véhicules	21		6	1	2	30	10,3
Thalasso chevaux avec tracteur	6		1		1	8	2,7
Navigation à moteur	3	1	3			7	2,4
circulation en cycles	3		2			5	1,7
circulation en ZPR	2		10			12	4,1
circulation irrégulière d'animaux	3	2	3			8	2,7
extraction de sable/galet	1		2			3	1,0
pêche	1		3			4	1,4
<b>Total général</b>	<b>156</b>	<b>14</b>	<b>118</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>292</b>	
%	53,4	4,8	40,4	0,3	1,0		

Données du 1er janvier au 30 septembre



La plage de Bon-Abri (hors zone dunaire du Conseil général) est le secteur où l'on a relevé 160 infractions (soit 55% des infractions noté sur la Réserve naturelle). En dehors de ce site, le nombre d'infraction entre l'anse d'Yffiniac et de Morieux sont sensiblement les mêmes.

## Missions conjointes ONCFS / RN



Les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) mènent des actions de surveillance et de police sur la Réserve naturelle. Ils peuvent soit sensibiliser et prévenir oralement les personnes rencontrées pour la première fois en infraction, soit donner un timbre amende ou un procès-verbal en cas de récidive de l'infraction ou pour certains types d'infractions (circulation de véhicules à moteur, par exemple).

A noter que dans le cadre du partenariat établi entre les gestionnaires de la Réserve naturelle et l'ONCFS, le personnel de l'ONCFS ont participé aux comptages hivernaux des oiseaux.

**Au cours de l'année 2014, 19 tournées de surveillance ont été réalisées par l'ONCFS et par la Réserve naturelle.** Au cours de ces tournées de nombreux avertissements oraux ont été donnés.

## Elaboration d'un protocole de surveillance

Le 3<sup>ème</sup> plan de gestion de la Réserve naturelle prévoit la mise en place d'un protocole de surveillance et de mise en place de la politique pénale au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc.

Ce document est établi entre les gestionnaires de la Réserve naturelle et le Parquet de Saint-Brieuc. Il a été élaboré avec l'appui des services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il définit le plan de surveillance du site, et harmonise le positionnement des agents commissionnés en cas de constatations d'infractions. Ce document est en cours de validation auprès du parquet de Saint-Brieuc.

## Commissionnement du garde-technicien

Cédric Jamet, garde-technicien à la Réserve naturelle début octobre 2013 a été commissionné en 2014 pour faire appliquer la réglementation de la Réserve naturelle. Il est commissionné au titre de la réglementation Réserve naturelle, faune/flore, Véhicules terrestres à moteur et Contravention de Grande Voirie. Le territoire d'affectation et d'exercice de ses fonctions est le périmètre de la Réserve naturelle. Il sera opérationnel pour rechercher et constater les infractions après avoir reçu son assermentation début 2015 (réception de la carte de commissionnement puis prestation de serment auprès du Procureur de la République).

### Surveillance du territoire et police de l'environnement



#### Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.



#### Référence plan de gestion

SP.05 Protocole de surveillance de la Réserve naturelle au parquet de Saint-Brieuc.



#### Référence plan de gestion

MS.05 Former le personnel.

Surveillance du territoire et police de l'environnement

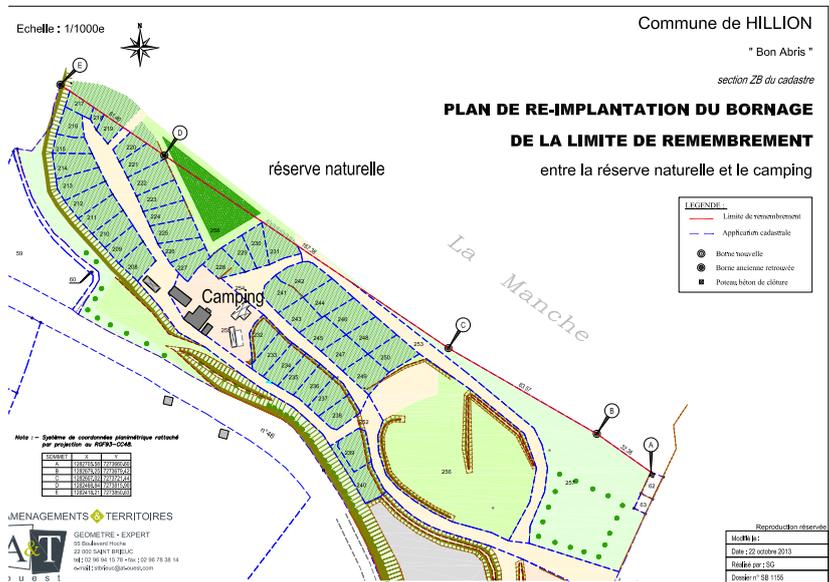
# Contentieux avec le camping de Bon-Abri

**Référence plan de gestion**

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.

Les limites entre la Réserve naturelle et le camping sont contestées par le gérant du camping. Les bornes de matérialisation de la limite entre les parcelles cadastrales concernées par le camping et le Domaine Public Maritime (limite sud du territoire de la Réserve) n'étant plus visibles du fait des travaux du camping, la réglementation ne pouvait être appliquée de manière satisfaisante. Une restauration du bornage a donc été réalisée le 20 octobre 2013 à la demande de Saint-Brieuc Agglomération, co-gestionnaire de la Réserve naturelle en charge du balisage et de la surveillance (voir rapport d'activité 2013).



- Suite à cette re-matérialisation du bornage, il apparaît que :
- La clôture mis en place par le gérant du camping ne respecte pas le bornage cadastral,
  - Le pâturage des chevaux dont il assure la gestion s'effectue sur le territoire de la Réserve naturelle,
  - L'intégralité des opérations de fauche ont été conduites sur le territoire de la Réserve naturelle.

**2 procédures sont en cours à l'encontre du gérant et des propriétaires du camping de Bon-Abri :**

- **Contravention de Grande Voirie** pour « atteinte à l'intégrité et à la conservation du domaine public inclus dans le périmètre d'une Réserve naturelle » (fauchage de roselière). Cette procédure est suivie par la Préfecture des Côtes d'Armor et sera jugée devant le Tribunal Administratif de Rennes, d'ici la fin de l'année.

- **Délit pour modification non autorisée de territoire classé en Réserve naturelle.** A cela s'ajoutent le pâturage des chevaux en Réserve naturelle et destruction d'habitat d'espèces protégées. L'ONCFS est en charge de la rédaction de cette procédure.



Baie de Saint-Brieuc

## Demandses d'autorisation

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2001, (*"L'organisation, occasionnelle ou permanente par une association ou une collectivité, de manifestations ou d'activités sportives, touristiques ou de loisirs (autre que la pêche à pied) sur le territoire de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est soumise à autorisation du Préfet"*), des manifestations ont été autorisées par Monsieur le Préfet après avis du conservateur de la Réserve naturelle et des gestionnaires.

Au titre de Natura 2000, des études d'incidences ont également été faites pour ces manifestations sportives.

 **Référence plan de gestion**  
MS.13 Assurer le suivi administratif des demandes d'autorisation et des notices d'incidence Natura 2000.

localisation	Type de Manifestation	Date	Site concerné		Effectifs	Notice N2000
			Réserve Naturelle	Limite RN		
Hillion	Course à pied (la nuit)	11 janvier 2014	oui (bon abri)	oui	700	oui
Hillion	Course à pied	6 avril 2014	oui (bon abri)	oui	1400	oui
St Brieuc - Grèves des Course	Traithlon	18 mai 2014	oui (Grève des courses)	oui	300	oui
Hillion - St Brieuc	traversée	18 mai 2014	oui	oui		oui
St Julien	traversée	23 mai 2014	non (chaos du Gouet)	non	350	oui
St Brieuc - Grèves des Course	course à pied	20 mai 2014	non	oui		oui
St Brieuc - Grèves des Course	course à pied	25 mai 2014	oui (valais, cession)	oui	950	oui
St Brieuc - Grèves des Course	traversée	25 mai 2014	oui (valais, cession)	oui	>100	oui
Hillion - St Brieuc	traversée	26 mai 2014	oui (chemin Boutdeville)	oui	500	oui
Hillion - St Brieuc	traversée	27 mai 2014	oui (chemin Boutdeville)	oui	500	oui
Langueux - Briqueterie	Course à pied	14 juin 2014	oui (St Guimond à grève des courses)	oui	700	oui
Hillion	Culturel	12 juillet 2014	oui (grandville)	oui	1050	oui
Hillion	traversée	13 juillet 2014	oui (traversée)	oui	?	oui
Yffiniac	traversée	22 juillet 2014	oui (traversée)	oui	< 100	non
Yffiniac	traversée	27 juillet 2014	oui (traversée)	oui	< 100	non
Yffiniac	traversée	5 août 2014	oui (traversée)	oui	< 100	non
Yffiniac	traversée	19 août 2014	oui (traversée)	oui	< 100	non
Hillion	Course à pied	6 septembre 2014	oui (bon abri à Grandville)	oui	350	non
Hillion	rando	21 septembre 2014	oui (Bon abri)	oui	70	non

En 2014, deux demandes ont été refusées pour des motifs de cumul de demandes sur une même période et d'incompatibilité avec la quiétude de la faune.

Deux manifestations n'ont pas fait l'objet de demandes auprès de la Réserve qui a pu, quelques jours avant les dates de la manifestation, contacter les organisateurs pour donner des recommandations ou revoir le tracé de la course, incompatible aux enjeux de préservation de la faune et de la flore.

Surveillance du territoire et police de l'environnement



Référence plan de gestion

SC25. Mettre en place un observatoire des manifestations qui se déroulent sur la Réserve naturelle.

SP.04 Adapter la réglementation de la Réserve naturelle en fonction du développement de nouvelles activités.

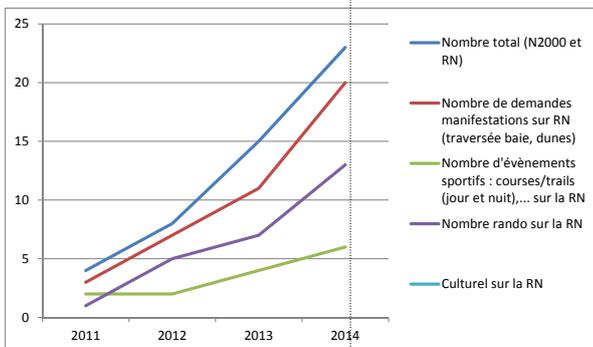
# Organisation des manifestations sportives et culturelles au sein de la Réserve naturelle

Dans une société en constante évolution, les espaces de nature représentent désormais des lieux idéalisés, convoités, qui connaissent une fréquentation croissante. Si ces derniers sont recherchés par certains visiteurs pour leurs aspects authentiques et jugés « sauvages », ils sont appréciés par d'autres car ils représentent des supports idéaux à la pratique de leurs activités de loisirs, qu'elles soient sportives (dans le cadre des sports de nature) ou non.

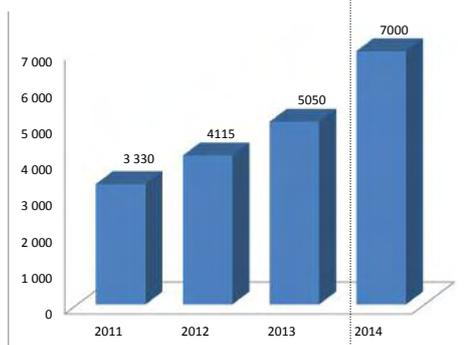
Lors du Conseil scientifique de la Réserve naturelle réuni le 22 avril 2014, un point sur les manifestations sportives et culturelles a été présenté. Il s'agissait de montrer l'évolution depuis 2011.

Les constats sont les suivants :

- En 4 ans, le nombre de manifestations a plus que quadruplé (de 4 à 20).
- Innovation et diversité dans les épreuves : trail de jour comme de nuit, art éphémère, course d'orientation de nuit...
- Une hausse de la fréquentation à ces manifestations (fréquentation plus que doublée sur la même période : 3000 à plus 7000 participants)
- Un étalement des manifestations dans l'année (de janvier à octobre).



Evolution du nombre de demandes de manifestations sur la Réserve naturelle et le site Natura 2000



Evolution du nombre de participants suite aux demandes de manifestations sur la Réserve naturelle

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2011												
2012												
2013												
2014												

Etalement dans le temps des demandes de manifestations sur la Réserve naturelle

Le Conseil scientifique a missionné l'équipe de la Réserve pour préparer un document de synthèse sur la sensibilité de la zone Natura 2000 intégrant l'ensemble des activités pratiquées (en projet pour 2015), ainsi qu'un cahier des charges accompagné de recommandations pour instruire chaque demande de manifestation de manière standardisée sur la Réserve naturelle. Ce document a été élaboré en collaboration avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, la DREAL, le Centre Régional d'Expertise et de Ressources des sports nature en Bretagne.



# Intervention sur le patrimoine naturel

La mission centrale des réserves naturelles nationales est la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre mer. Elles ont pour vocation la «conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader». Elles visent donc une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les réserves naturelles nationales partagent avec les parcs nationaux et les réserves naturelles régionales et de Corse. Les résultats de ces suivis et études permettent de juger de la pertinence de la gestion au regard des objectifs définis.

La Réserve Naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été créée en 1998 afin de protéger ce site d'hivernage et de halte migratoire d'intérêt international, en «assurant la pérennité de ces milieux naturels» et en réunissant des conditions optimales pour le repos et l'alimentation de l'avifaune.

La pérennité de cette capacité d'accueil dépend d'une part de la diminution du dérangement de l'avifaune, d'autre part du maintien de la fonctionnalité biologique du fond de baie (estran et prés-salés). La forte productivité de ces écosystèmes confère au fond de baie une place essentielle dans le réseau trophique et exerce une influence sur l'ensemble des écosystèmes de la baie de Saint-Brieuc. Ces écosystèmes jouent donc un rôle essentiel dans l'équilibre des chaînes alimentaires marines littorales.

## SOMMAIRE

---

1. Nettoyage des sites .....	38
2. Entretien du balisage .....	38
3. Restauration du cours d'eau de Bon-Abri .....	39



## Intervention sur le patrimoine naturel

Référence  
plan de gestion

IP.02 Actions de nettoyage sélectif.

## Nettoyage des sites

Au cours de l'année 2014, en plus des ramassages de déchets effectués de manière régulière par l'équipe de la Réserve, 8 actions de nettoyage sélectif, à la main, ont été organisées.

**Près de 1500 kgs de macrodéchets ont pu ainsi être collectés, avec en moyenne, 15 personnes à chaque ramassage.**



Le groupe de nettoyage de plages constitué de bénévoles a été sollicité à 5 reprises (28 avril, 20 juin, 15 et 17 octobre et en décembre). Les 3 autres rendez-vous ont mobilisé le lycée Jean Moulin de Saint-Brieuc, le centre de loisirs d'Hillion et l'association Mikado de Langueux. Les sites de Bonabri, Pisse Oison, Saint-Maurice, Boutdeville sont les principaux sites concernés. A chaque nettoyage, les services techniques des communes concernées sont sollicités pour la mise à disposition de conteneurs.

Dans cette dynamique, une sortie sur la Réserve naturelle du sillon de Talbert (commune de Pleubian) a été organisée et a rassemblé 19 personnes. Un nettoyage du site, le matin, et une présentation de la Réserve avec visite par le garde, l'après-midi, ont été planifiés. Ceci a permis de voir d'autres actions de gestion, d'entretien, de sensibilisation... et de renforcer le partenariat entre réserves naturelles.

Référence  
plan de gestion

CI.01 Maintenance du balisage terrestre et maritime.

## Entretien du balisage

Les limites en mer de la Réserve Naturelle sont matérialisées sur le terrain par 10 bouées sphériques de 80cm, réparties dans les anses d'Yffiniac et de Morieux, ainsi que 8 bouées de 40cm balisant la zone de navigation. Subissant de fortes contraintes de courant, un entretien très régulier est nécessaire.

En octobre, le chemin de boutdeville reliant l'estran au parking a été rebalisé par des pieux en châtaignier, rendant le tracé bien visible des 2 côtés.



## Restauration du cours d'eau de Bon-Abri

Les travaux de restauration du réseau des eaux de lavage de la zone mytilicole de Bon Abri se sont déroulés entre le 1er avril et le 9 avril, sous le contrôle de l'équipe de la Réserve et du Conseil Général des Côtes d'Armor, propriétaire des dunes. L'ancien réseau étant vétuste, les canalisations ont été doublées en diamètre, les eaux pluviales distinctes des eaux de lavage, sont rejetées en amont dans le cours d'eau. Afin de limiter l'impact des travaux sur les dunes, milieu sensible, la tranchée a été réalisée dans le chemin existant menant aux dunes. Un coude à l'exutoire de la canalisation a été installé afin de guider les eaux de lavage dans le sens d'écoulement du cours d'eau. Un suivi régulier du réseau est prévu par les mytiliculteurs.



A l'issue de la première saison de production de moules, on n'a pas observé de problème particulier.



### Référence plan de gestion

PI.09 Assurer le suivi de la réalisation des travaux d'entretien des écoulements.

MS.12 Gérer les demandes d'autorisations de travaux.



Un entretien manuel de la végétation dans le ruisseau en amont de la Réserve naturelle a été effectué afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.



# Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

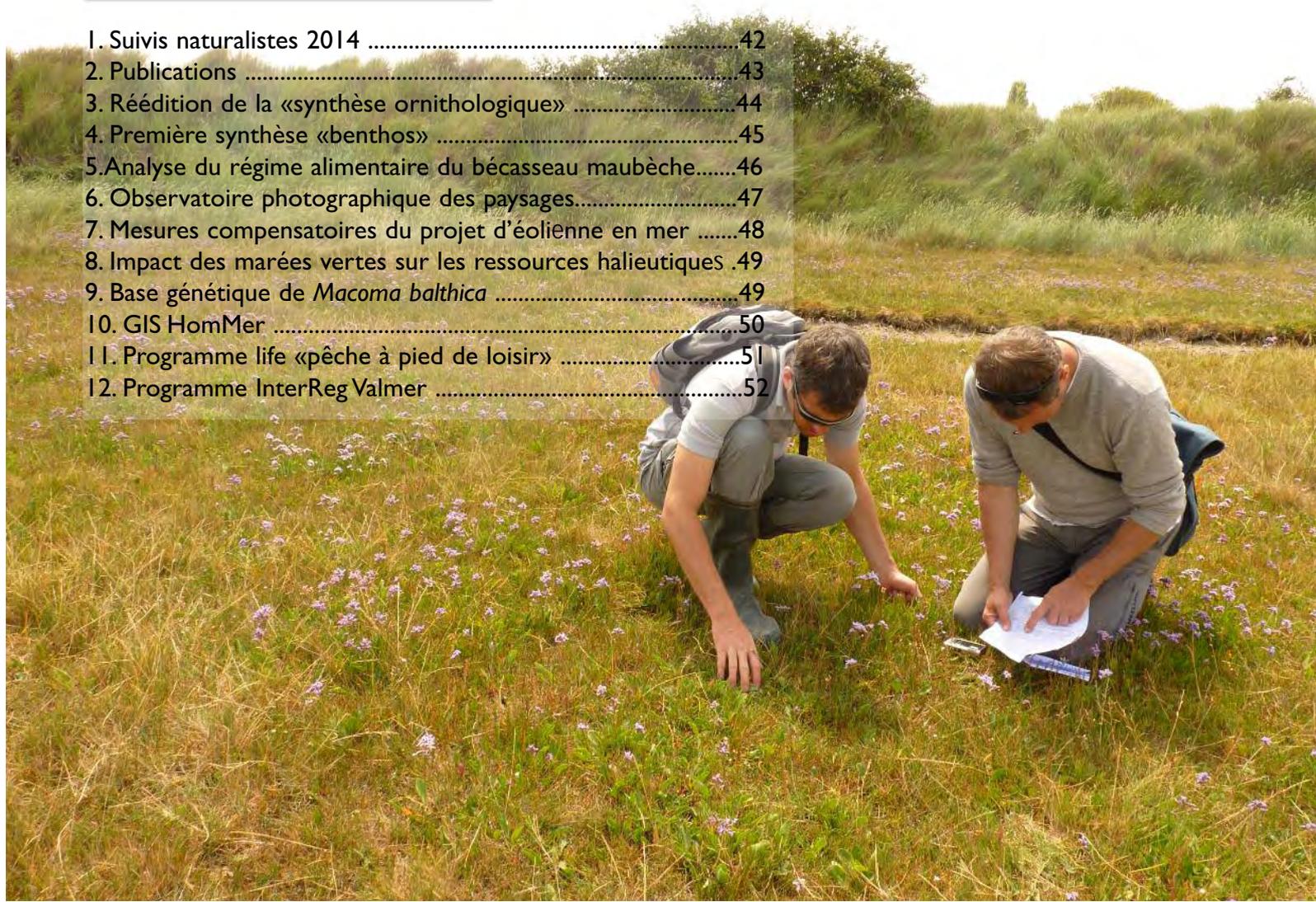
La mise en œuvre d'une politique de protection ne peut se réaliser sans un appui scientifique indispensable à la compréhension des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent l'évolution des écosystèmes littoraux. **La recherche est un outil indispensable pour une politique à la fois de protection et de gestion du littoral.** Le développement des connaissances vis à vis de la crise environnementale de perte de biodiversité doit être une priorité, et les réserves naturelles sont des sites privilégiés pour mettre en place des programmes d'études, de suivis et de recherche.

L'une des trois grandes missions de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est d'**assurer et d'organiser le suivi scientifique des milieux et des espèces de son territoire.** Pour y répondre, la réserve mène tout au long de l'année des programmes scientifiques en autonomie ou en collaboration avec son réseau de partenaires scientifiques ainsi qu'avec des étudiants en thèse ou stagiaires.

Ces missions scientifiques amènent aussi à une ouverture internationale par le partage de connaissances et de données.

## SOMMAIRE

1. Suivis naturalistes 2014 .....	42
2. Publications .....	43
3. Réédition de la «synthèse ornithologique» .....	44
4. Première synthèse «benthos» .....	45
5. Analyse du régime alimentaire du bécasseau maubèche.....	46
6. Observatoire photographique des paysages.....	47
7. Mesures compensatoires du projet d'éolienne en mer .....	48
8. Impact des marées vertes sur les ressources halieutiques .	49
9. Base génétique de <i>Macoma balthica</i> .....	49
10. GIS HomMer .....	50
11. Programme life «pêche à pied de loisir» .....	51
12. Programme InterReg Valmer .....	52



Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



Référence plan de gestion

voir tableau

## Suivis naturalistes de 2014

compartiment	intitulé	périodicité	Ref PG	valorisation
avifaune	Comptage mensuel de l'avifaune	2 fois par mois	CS.20	Sturbois et Ponsero, 2014
	Comptage laridés	1 fois par an	CS.20	Sturbois et Ponsero, 2014
	Comptage Wetlands	1 fois par an	CS.20	Sturbois et Ponsero, 2014
	Suivi temporel des oiseaux communs (STOC)	2 fois par an	CS.29	
	Recherches d'individus bagués		CS.20	
	Comptage de juveniles (bernaches, B.sanderling...)	2 fois par an	CS.20	
mammifère	Suivi des échouages de mammifères marins		CS.49	
	Suivi de la loutre	2 fois par an	CS.35	
flore	Suivi d'espèces remarquables des dunes de Bon-Abri :		CS.37	Bernard, 2014
	<i>Ophrys apifera</i>	1 fois par an	CS.37	
	<i>Crambe maritima</i>	1 fois par an	CS.37	
	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	1 fois par an	CS.37	
	<i>Pyrola rotundifolia</i>	1 fois par an	CS.37	
	<i>Eryngium maritimum</i>	1 fois par an	CS.37	
	Suivi de la dynamique végétale des près-salés	1 fois tous les 5 ans	CS.31	
benthos	Evaluation annuelle du gisement de coques	1 fois par an	CS.04	Ponsero et al., 2014
	Evaluation des mollusques bivalves	1 fois par an	CS.01	Ponsero et al., 2014
	Suivi des peuplements de cirripèdes dans le cadre du contexte de changement climatique	3 fois par an	CS.48	
	suivi benthos dans le cadre de l'Observatoire littoral	1 fois par an	CS.51	
	suivi de la colonisation et de la répartition des huîtres creuses	1 fois par an	CS.09	
amphibien	suivi de la reproduction de la grenouille agile	1 fois par an	CS.37	Bernard, 2014
sédimentaire	suivi de la dynamique des bancs, cordons sableux et filières	1 fois par an	CS.18	



## Publications :

- Février Y., Sturbois A., Plestan M. & Ponsero A., 2014. De Bréhat au Cap Fréhel : la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). *Ornithos*. 21:3, 132:144.
- Quaintenne G., Bocher P., Ponsero A., Caillot E. & Feunteun E., 2014. Contrasting benthos communities and prey selection by Red Knot *Calidris canutus* in three nearby bays on the Channel coast. *ardea*. 101, 87-98.
- Sturbois A., Ponsero A., Desroy N. & Fournier J., 2014. Exploitation of intertidal feeding resources by the Red Knot *Calidris canutus* under megatidal conditions. *Journal of Sea Research*.

## Thèse :

- Kermagoret C., 2014, La compensation des impacts pour les projets dommageables à l'environnement : Acceptation, perceptions et préférences des acteurs de territoire. Application au projet de parc éolien en mer de la baie de saint-brieuc, Université de Bretagne Occidentale.

## Colloque :

- Sturbois A., Ponsero A., Desroy N., Fournier J. & Le Mao P., 2014, Exploitation des ressources intertidales par le Bécasseau maubèche *Calidris canutus* en conditions mégétiadales -Baie de Saint-Brieuc. in : *Rencontre Ornithologique Bretonne*, Vannes.

## Rapports :

- Bernard J., 2014. *Définition d'états de référence sur les milieux dunaires ouverts des dunes de Bon Abri*. Biodiversité M. E. E. Univ. Montpellier 2, 56p.
- Guéguen E., 2014. *Estimation des tailles de mollusques bivalves consommés par le Bécasseau maubèche Calidris canutus sur la base de l'analyse des fèces en Baie de Saint-Brieuc*. Université de Rennes 1, France, 23p
- Ponsero A. & Sturbois A., 2014. *Assemblages benthiques et faciès sédimentaires des substrats meubles intertidaux du fond de baie de Saint-Brieuc Cartographie, analyse et évolution 1987-2011*. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 196p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Bouchée E., 2014. *Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc - 2014-2018- Objectifs*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 78p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Bouchée E., 2014. *Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc - 2014-2018- Résumés*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 36p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Bouchée E., 2014. *Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc - 2014-Etat des lieux*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 180p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Dabouineau L., 2014. *Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2013*. Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, 26p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Dabouineau L., 2014. *Evaluation spatiale des mollusques bivalves (Scrobicularia plana, Macoma balthica, tellina tenuis, T. fabula, Cerastoderma edule, Donax vittatus) de la baie de Saint-Brieuc. Seconde édition*. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 28p.
- Sola G., 2014. *Mise en place d'un observatoire photographique de l'évolution des paysages de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc*. Université Joseph Fourier-Grenoble, 30p.
- Sturbois A. & Ponsero A., 2014. *Synthèse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc, phénologie et évolution des effectifs sur la période 1970-2013*. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 90p.



## Référence plan de gestion

CS.60 Participer à des colloques, séminaires, conférences.

Connaissance et suivi  
continu du patrimoine  
naturel

**Référence  
plan de gestion**

CS.30 Publier la synthèse des  
données ornithologiques.

## Rédition de la synthèse «ornithologique»

Des données de recensement de l'avifaune sont disponibles depuis 1970. Initialement limitées au mois de janvier, elles deviennent mensuelles à partir de 1996 grâce à la mobilisation de bénévoles, notamment du Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA), et à l'installation effective de l'équipe de la réserve naturelle début 2000. Les comptages coordonnés par l'ONG Wetlands International de mi-janvier y sont également réalisés depuis 1970. Un réseau de bénévoles actifs prospecte toujours très régulièrement le site ce qui permet de mettre en évidence certaines observations d'espèces ponctuelles ou rares. Nous les en remercions très sincèrement.

**La première édition de cette synthèse des données ornithologiques date de 2011 et a été mise à jour et complétée de quelques analyses, en particulier l'analyse des évolutions en fonction des tendances nationales.**

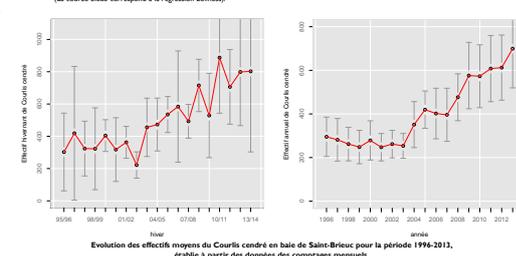
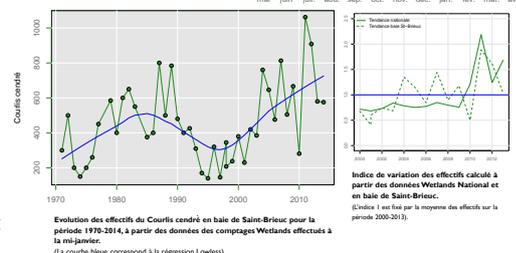
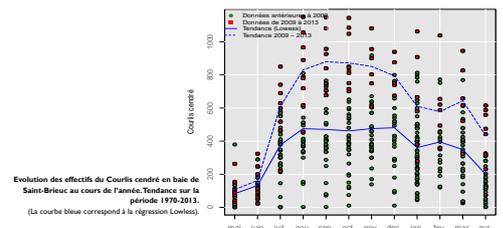
Globalement le peuplement d'anatidés affiche une nette diminution des effectifs à l'exception de la Macreuse noire, du Canard colvert, du Tadorne de Belon. A l'inverse le peuplement de limicoles présente des effectifs stables ou en augmentation avec une nette augmentation constatées pour certaines espèces : Courlis cendré, Bécasseau sanderling. Ce document sera mis à jour tous les 5 ans à l'échelle de chaque plan de gestion.



Sturbois A. & Ponsoero A., 2014. Synthèse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc, phénologie et évolution des effectifs sur la période 1970-2013. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 90p.

Le travail de suivi mis en œuvre sur le site depuis près de 40 ans permet d'évaluer son état de santé au regard de sa fréquentation par l'avifaune. Couplées à d'autres études (peuplements benthiques, zone d'alimentation...), ces données permettent également d'améliorer la compréhension de son fonctionnement.

A une échelle plus globale, les données collectées en fond de baie de Saint-Brieuc sont mises en commun au sein de plusieurs réseaux ("Wetlands", "Observatoire littoral"... ) et contribuent ainsi à l'évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux.



# Première synthèse « benthos »

Les fonds de baie et estuaires revêtent une importance écologique et fonctionnelle en lien avec des caractéristiques physiques et biologiques particulières (zone abritée, production primaire élevée). Les communautés benthiques sont des éléments importants de la zone intertidale en particulier dans les estrans meubles. Ces communautés jouent un rôle important dans les réseaux trophiques, la structuration des sédiments, et peut être reliées à la distribution et l'abondance des consommateurs secondaires comme par exemple pour les limicoles. Les communautés benthiques sont des indicateurs de qualité de l'environnement. Enfin plusieurs de ces espèces de macrobenthos sont exploitées par les pêcheurs. **L'étude, le suivi et la conservation de peuplements benthiques constituent donc un enjeu prioritaire pour les gestionnaires des Aires Marines Protégées.**

Les trois principaux objectifs de ce travail sont d'analyser l'évolution des assemblages benthiques et des faciès sédimentaires, d'étudier l'évolution des distributions qualitatives et quantitatives des principales espèces et de vérifier l'impact de certaines activités anthropiques sur les caractéristiques physiques et biologiques de l'estran. Un des intérêts de ce document, est que ce travail reprend l'ensemble des données benthiques disponible depuis 1987 (travaux antérieurs de l'IFREMER et du laboratoire de géomorphologie de Dinard).

L'analyse des campagnes de 1987 à 2011 montre une stabilité globale des faciès sédimentaires et des peuplements benthiques. Un comblement progressif du à une sédimentation active s'observe toutefois. Il se traduit la formation de nombreux bancs sableux et coquilliers d'une grande mobilité et par une sédimentation fine plus importante qui favorisent la progression

des ceintures végétalisées (dune et prés salés). L'indice M-Ambi traduit un état écologique bon à très bon vis à vis de l'enrichissement en matière organique.

Sur le plan sédimentaire on observe une extension vers l'ouest de l'Anse de Morieux du faciès de sables silteux initialement cantonné au secteur de Jospinet. On note également une progression des faciès de sables vaseux et de silts vaseux en fond d'Anse d'Yffiniac, notamment sur la rive orientale et sur le secteur du Valais. La sédimentation en fond d'anse d'Yffiniac permet l'accroissement du marais maritime. De même, le front dunaire progresse dans l'Anse de Morieux, plus particulièrement à Bon Abri-ouest.

L'inventaire de la macrofaune benthique comprend 164 taxa. L'analyse des données permet de mettre en évidence quelques dégradations des habitats notamment sur la zone de dépôts des sédiments de l'avant-port du Légué où un envasement et un appauvrissement du peuplement benthique sont observés. Sur les bas niveaux de l'estran de Saint-Laurent, une diminution de biomasse est mise en évidence. Cette diminution pourrait être mise en relation avec l'activité pêche à pied (prélèvement et action de ratissage). Les mesures de sissométrie ont par ailleurs permis de souligner l'impact des activités mytilicoles sur la compaction du sédiment ce qui contribue à expliquer le déficit en richesse spécifique et en abondance observée sur les niveaux moyens à bas de l'Anse de Morieux.

**Les faciès biosédimentaires du fond de baie de Saint-Brieuc apparaissent aujourd'hui globalement de bonne qualité et permettent d'assurer l'alimentation d'une avifaune migratrice d'importance internationale. Une vigilance doit cependant être maintenue en raison des différents facteurs potentiels de dégradation recensés.**

## Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



### Référence plan de gestion

CS.03 Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études morpho-sédimentaires.



Ponsero A. & Sturbois A., 2014. Assemblages benthiques et faciès sédimentaires des substrats meubles intertidaux du fond de baie de Saint-Brieuc Cartographie, analyse et évolution 1987-2011. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 196p.

Connaissance et suivi  
continu du patrimoine  
naturel

 **Référence  
plan de gestion**

CS.02 Etudier les relations fonctionnelles entre l'avifaune et les peuplements benthiques.



## Analyse du régime alimentaire du Bécasseau maubèche

Durant l'hiver 2012/2013 une étude de la variation du régime alimentaire de Bécasseau maubèche en fonction des assemblages benthiques a été réalisée en baie de Saint-Brieuc. Cette dernière a été menée dans le but de déterminer les principales proies de mollusques bivalves consommées par cette espèce grâce à la méthode de l'analyse des fèces. Elle a permis d'identifier 5 proies principales qui sont *Cerastoderma edule*, *Scrobicularia plana*, *Macoma balthica*, *Tellina tenuis* et *Donax vittatus*.

A partir des prélèvements effectués en 2012/2013, Enora Guéguen de l'Université de Rennes a pu déterminer les classes de taille des proies les plus fréquemment consommées à l'aide de la relation allométrique fondée sur la mesure de la hauteur de la charnière. Les tailles de proies ingérées ont une longueur minimale de 4,6 mm et de 27 mm au maximum. Les tailles de coquilles ingérées sont différentes en fonction de l'espèce mais en moyenne le Bécasseau maubèche consomme des proies de  $15,6 \pm 0,2$  mm. Les tailles de *Donax vittatus* n'étant pas connues dans la littérature, en baie de Saint-Brieuc une longueur moyenne de coquille de  $19,3 \pm 0,7$  mm a été déterminée.

Ce travail met en évidence une modification du régime alimentaire en fonction des peuplements benthiques utilisés. Le Conseil scientifique a souligné l'originalité de cette étude dont les résultats témoignent de l'adaptation de l'espèce à un régime mégatidal. **Ce travail a été valorisé par une publication dans Journal of Sea Research.**

L'estran est divisé en 4 assemblages benthiques et chaque ceinture est exploitée par le Bécasseau au cours des cycles de marée. La distribution spatiale de la ressource exploitable par cette espèce suit également ces assemblages, quatre zones à forte densité d'individus exploitables sont présentes dans la baie. Le Bécasseau cherche à optimiser l'énergie ingérée. Pour cela, les tailles des proies sont sélectionnées selon différents critères qui sont l'apport énergétique, la digestibilité, l'accessibilité et la densité. Sur le long terme la connaissance des zones d'alimentation permettra de prévenir d'un dérangement lié aux activités humaines et de proposer des mesures de gestion et de conservation sur celles-ci.



Sturbois A., Ponsero A., Desroy N. & Fournier J., 2014. Exploitation of intertidal feeding resources by the Red Knot *Calidris canutus* under megatidal conditions. *Journal of Sea Research*.

Guéguen E., 2014. Estimation des tailles de mollusques bivalves consommés par le Bécasseau maubèche *Calidris canutus* sur la base de l'analyse des fèces en baie de Saint-Brieuc. Université de Rennes I, France, 23p.



# Observatoire photographique des paysages

Le plan de gestion 2014-2018 de la Réserve naturelle prévoit la mise en place d'un observatoire photographique des paysages (OPP). Un premier travail a été réalisé par Gwennoline Sola de l'université de Grenoble.

**Le but de cette opération à long terme est de suivre l'évolution des paysages de la Réserve naturelle et de sa périphérie.** Car les paysages changent progressivement, du fait de l'accumulation de modifications parfois imperceptibles, ou de façon brutale, à l'occasion de gros aménagements.

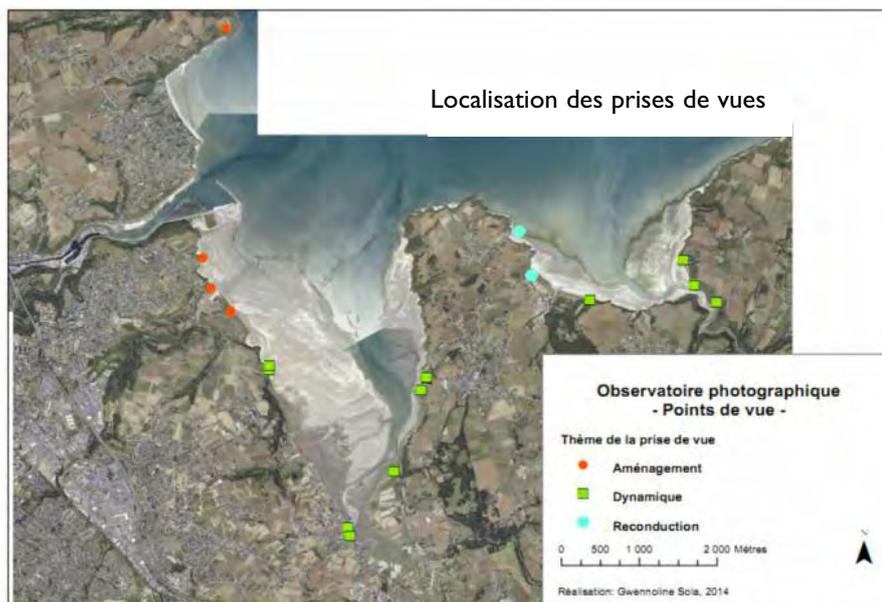
L'Observatoire photographique des paysages de la Réserve naturelle est constitué d'un ensemble de photographies initiales, pour partie récentes, pour partie anciennes, qui sont reconduites "à l'identique" à intervalles de temps réguliers.

Les paysages photographiés doivent répondre à des problématiques concernant les aménagements à venir sur le territoire, les modifications du territoire en interaction avec l'évolution naturelle de la végétation, les pratiques humaines mais aussi à la reconduction des photos anciennes qui peuvent apporter une antériorité aux clichés réalisés.

Le pas de temps varie, selon les photos, entre 1 et 10 ans. Le rythme des prises de vue dépend de plusieurs éléments et ne sera pas le même pour toutes les photos. Elles peuvent également être faites à d'autres intervalles que ceux indiqués si des événements non prévus viennent modifier les paysages (catastrophes naturelles, construction,...). Les évolutions naturelles de végétation concerneront des reconductions avec un pas de temps plus court car la dynamique est plus rapide contrairement aux dynamiques naturelles d'érosion ou d'effondrement qui peuvent être plus lentes sauf intempéries importantes qui causeront une accélération du processus. Les dynamiques anthropiques, quant à elles, répondront à des pas de temps encore plus longs en raison de la durée de vie des constructions.



Les dunes de Bon-Abri en 1980 à aujourd'hui.



Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



Référence plan de gestion

CS.54 observatoire photographique de l'évolution des paysages

Sola G., 2014. Mise en place d'un observatoire photographique de l'évolution des paysages de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Université Joseph Fourier-Grenoble, 30p.

**Référence  
plan de gestion**

Pl.06 Participer au suivi du projet d'énergies marines renouvelables (EMR) offshore.

Kermagoret C., 2014, *La compensation des impacts pour les projets dommageables à l'environnement: Acceptation, perceptions et préférences des acteurs de territoire Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc*, Université de Bretagne Occidentale.

## Les mesures compensatoires du projet d'éolienne en mer

Ce travail est réalisé dans le cadre d'une thèse intitulée : « La compensation des impacts pour les projets dommageables à l'environnement : acceptation, perceptions et préférences des acteurs de territoire. Application au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc ». La compensation écologique est aujourd'hui l'outil privilégié des développeurs éoliens en mer pour traiter la question des impacts sur les sites d'accueil. La problématique de ce travail de thèse est de savoir :

- **Comment la demande de compensation s'exprime au sein des acteurs de territoire au regard des impacts perçus dans le cadre d'un projet dommageable à l'environnement ?**
- **Quelle est l'acceptation du principe de compensation et en quoi il constitue un levier ou non pour l'acceptabilité locale des projets ?**
- **Sous quelle forme la compensation est-elle envisagée (actions financières, mise en œuvre de biens collectifs, actions sur l'environnement) ?**
- **Comment le principe d'équivalence entre les pertes et les gains est-il envisagé ?**

La démarche analytique mise en œuvre dans ce travail est basée sur l'étude des perceptions des acteurs du territoire de la baie de Saint-Brieuc, directement concernés par un projet de parc éolien en mer. Des approches qualitatives et quantitatives sont utilisées de manière complémentaire et font appel à des outils spécifiques tels que la cartographie cognitive floue et la méthode des choix expérimentaux. Cette démarche a permis de produire de nombreux éléments de compréhension quant à la manière dont ces acteurs perçoivent les impacts d'un tel projet, acceptent ou non le principe de compensation comme outil de réponse aux impacts négatifs du projet, envisagent la mise en œuvre de la compensation à travers leurs préférences vis-à-vis de différentes actions – indemnités financières, investissements dans des biens communs, restauration écologique.

**Les résultats de ce travail montrent que les perceptions, très hétérogènes au sein des acteurs du territoire, s'expliquent en grande partie à travers le concept de «Communautés de Pratiques».** Finalement, lorsque le principe de compensation est accepté par les acteurs du territoire, la logique d'équivalence qui conditionne la demande de compensation peut s'expliquer de trois manières différentes :

- une équivalence territoriale dans laquelle les bénéfices issus de la compensation doivent profiter à l'ensemble de la population du territoire impacté ;
- une équivalence écologique dans laquelle le niveau de fonctions écologiques et de services écosystémiques est maintenu constant,
- une équivalence basée sur des valeurs économiques pour pallier le manque à gagner de certaines activités professionnelles.



# Impact des marées vertes sur les ressources halieutiques

De nombreuses espèces de poissons marins d'intérêt halieutique se caractérisent par un cycle de vie marqué par de faibles taux de survie de l'oeuf à l'adulte, du fait de mortalités élevées aux stades larvaires et juvéniles. La sensibilité de ces jeunes stades est particulièrement éprouvée par l'altération des habitats essentiels à la réalisation des premières phases du cycle de vie. Ces habitats essentiels, et notamment les nourriceries où se concentrent les juvéniles, sont principalement situés dans les écosystèmes côtiers, écosystèmes très productifs mais également fortement impactés par une multitude d'activités et de pressions anthropiques. Parmi les altérations subies par ces habitats, il faut noter les proliférations de macroalgues vertes, d'occurrence et d'intensité croissantes depuis plusieurs décennies à l'échelle mondiale, et tout particulièrement en Bretagne.

**L'objectif de cette thèse menée par Emilie Le Luherne est donc d'analyser les conséquences des marées vertes sur la fonction d'habitat essentiel pour l'ichtyofaune des milieux côtiers et estuariens impactés, puis d'estimer leurs répercussions à l'échelle des populations et de leur exploitation.**

Pour ce faire, une analyse comparée des caractéristiques de l'ichtyofaune (composition, densité) et des performances individuelles (croissance, survie) des juvéniles de poissons est menée sur les zones intertidales et subtidales peu profondes à fonds meubles, habitats préférentiels des derniers stades larvaires, des post-larves et des premiers stades de vie juvénile. Cette analyse sera réalisée sur un gradient d'infestation par les macro-algues vertes. Pour les milieux côtiers, les sites d'échantillonnage auquel participe la Réserve naturelle, sont la plage de Lermot (Hillion) et la plage de Pléneuf Val-André.

## Base génétique de *Macoma balthica*

L'analyse et la compréhension des mécanismes adaptatifs des organismes marins sont aujourd'hui essentielles dans un contexte environnemental anthropisé, fragmenté et soumis à un changement climatique dont la rapidité est sans précédent.

*Macoma balthica* semble être affectée par ces changements climatiques. Présente dans les années 70 sur les côtes de Galice, son aire de distribution s'est contractée de 300 km vers le nord-est des côtes européennes et s'étend désormais de l'estuaire de la Gironde jusqu'en mer de Pechora en Arctique. Cette remontée progressive de l'aire de répartition en limite sud semble être la conséquence de la hausse des températures des eaux de surface dans le golfe de Gascogne.

En Europe, l'histoire de colonisation de cette espèce est complexe et deux lignées coexistent en Europe : la lignée Pacifique *Macoma balthica balthica* et la lignée Atlantique *Macoma balthica rubra*. Une zone de présence des 2 lignées a été identifiée récemment au niveau de la pointe Finistère.

Deux sites d'échantillonnage géographiquement distants (Aytré dans le Golfe de Gascogne et la Baie du Saint-Brieuc), qui abritent différentes lignées évolutives de *M. balthica rubra*, ont été sélectionnés. Des croisements d'individus des 2 sites devraient permettre d'étudier les incompatibilités génétiques entre lignées et d'évaluer les performances physiologiques.

### Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



#### Référence plan de gestion

SC.II Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'impact des marées vertes.

Le Luherne E., en préparation, *Impacts des marées vertes sur les habitats essentiels au renouvellement des ressources halieutiques des secteurs estuariens et côtiers*. Agro-Campus de Rennes.



#### Référence plan de gestion

PR.01 Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.

PR.02 Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.

Saunier A., en preparation, - *Bases génétiques de la différenciation adaptative en milieu anthropisé chez *Macoma balthica*, un bivalve marin à fort flux génique*. Université de La Rochelle

Connaissance et suivi  
continu du patrimoine  
naturel



Référence  
plan de gestion

CS.61 Participer au GIS HomMer



Une première opération est programmée en 2015 avec l'organisation d'un premier séminaire « Contribuer à la gestion des Aires Marines Protégées.

Pratiques en sciences humaines et sociales» prévu les 27, 28 et 29 janvier 2015 à l'Institut Universitaire Européen de la Mer (Plouzané, Finistère).

## Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer

Pour concilier l'accroissement des usages et la fragilité écologique des espaces maritimes et littoraux, la mise en œuvre d'une gestion intégrée est très souvent nécessaire. Ce phénomène génère une demande grandissante de connaissances scientifiques, notamment sur les aspects humains des territoires considérés.

Le GIS HomMer est un réseau de recherche-action collaborative conçu en réponse à cette évolution. Il associe chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) et des gestionnaires d'Aires Marines Protégées autour d'un projet commun : **contribuer au développement des connaissances, méthodes et pratiques scientifiques interdisciplinaires permettant une compréhension élargie de la fréquentation, des usages et de la gouvernance des Aires Marines Protégées.**

Le GIS HomMer va ainsi aider à structurer et à développer des programmes de recherche sur les dimensions humaines au sein des espaces protégés. Pour mener cette réflexion, il est prévu de réaliser un état des lieux des différentes pratiques scientifiques en SHS (fréquentation, usages, gouvernance) et d'identifier les besoins des gestionnaires d'AMP (enjeux actuels et émergents). Afin de développer de nouveaux thèmes de recherche interdisciplinaire en sciences humaines et sociales au sein des aires marines, le GIS doit :

- créer un espace d'échanges pour

que chercheurs et gestionnaires coopèrent ;  
- actualiser les connaissances et les méthodologies ;

- expérimenter sur le plan méthodologique et technologique dans des sites-pilotes ;

- aider au transfert des savoir-faire (diffusion et vulgarisation des connaissances scientifiques (publications, formations) ;

- faciliter la recherche et la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.

Au sein du GIS HomMer on trouve des laboratoires scientifiques travaillant sur les thématiques et les représentants des gestionnaires d'AMP (Agence des Aires Marines Protégées, Réserve Naturelle de France, Conservatoire du Littoral, Parcs Nationaux de France, Parcs Naturels Régionaux, Forum des gestionnaires d'AMP).

**La Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc a été désignée pour représenter les Aires Marines Protégées au sein du GIS HomMer.**



# Programme européen Life+ Pêche à pied de loisir

Ce projet, d'une durée de 4 ans (2013-2017), est mené sur onze territoires pilotes en France. D'un budget de 3,9 millions d'euros, il est cofinancé par l'Europe, l'Agence des Aires Marines Protégées, le Conservatoire du Littoral et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il est coordonné au niveau national par l'Agence des Aires Marines Protégées et localement par neuf bénéficiaires associés : la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, Brest Métropole Océane, le Syndicat Intercommunale d'Aménagement du Golfe du Morbihan, le Comité Régional des Pêches du Pays de la Loire, le CPIE Pays de Morlaix Trégor, le CPIE Littoral basque, Institut des Milieux Aquatiques, IODDE-CPIE Marennes Oléron et VivArmor Nature.

**Dans la continuité du Contrat Nature « Pêche à pied récréative » 2007-2011, VivArmor Nature coordonne les actions dans l'Ouest des Côtes d'Armor de Trébeurden à Pléneuf-Val-André.**

Les objectifs :

- **Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied basée sur une gouvernance locale et nationale.** Ces instances, créées spécialement au début du projet, mettent en place des moyens d'action pour gérer durablement l'activité en associant pêcheurs de loisirs et professionnels, élus locaux, ONG environnementales, services publics, scientifiques, etc. Elles s'appuieront sur une approche des écosystèmes permettant l'utilisation durable des biens et des services marins.

- **Mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied récréative et les milieux littoraux, la faune et la flore.**

Le projet contribuera, grâce à la mise en place de diagnostics écologiques et de suivis, à définir les états initiaux sur chaque site étudié la première année. L'efficacité sera évaluée grâce au suivi de l'évolution de l'état de santé des milieux et des espèces les années suivantes.

- **Développer les moyens d'information, de sensibilisation et de communication nécessaires à enrayer les éventuelles pratiques dommageables.**

La prise en compte de l'environnement par les pratiquants pourra être évaluée tout au long du projet et utilisée comme indicatrice de la pertinence et de l'efficacité des actions.

- **Participer à l'adaptation de la réglementation.** En intégrant les services de l'État à la démarche de gouvernance du projet, il sera possible d'initier un travail d'harmonisation des réglementations françaises très nombreuses et hétéroclites qui ne facilitent ni leur compréhension ni leur application par les usagers.

- **Contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion des Aires Marines Protégées** soumises à une pression de pêche à pied de loisir.

- **Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local** et encourager d'autres territoires à mettre en oeuvre des actions similaires.

**La Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc assure une assistance nationale sur les évaluations des gisements de coques.**

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



Référence  
plan de gestion

CS.08 Participer au programme national sur la pêche à pied.



Management et  
Soutien



Référence  
plan de gestion

CS.45 Poursuivre le travail d'évaluation des services rendus par les écosystèmes protégés par la Réserve Naturelle et les services rendus par la présence et l'activité de la Réserve.



# Programme InterReg Valmer

*Valmer* est un projet de coopération Interreg IVa qui réunit 11 partenaires de part et d'autre de la Manche Occidentale. Mené sur 3 ans, de septembre 2012 à juin 2015, *Valmer* s'appuie sur plusieurs sites d'étude en France et en Angleterre.

*Valmer* porte sur l'évaluation économique, sociale et environnementale des services fournis par les écosystèmes du milieu marin. Les bénéfices, directs et indirects, que les communautés humaines tirent des écosystèmes marins seront explorés par la communauté scientifique et les acteurs de la mer pour une appropriation commune.

*Valmer* vise également à sensibiliser les acteurs locaux, décideurs, gestionnaires, usagers et professionnels de la mer sur les services rendus et faire en sorte que cela les aide dans leurs démarches de gestion, d'exploitation ou d'utilisation du milieu marin.

Cette démarche *Valmer* a donc pour vocation de

- de faire progresser nos méthodes d'évaluation des services écosystémiques,
- d'établir un diagnostic initial sur les services écosystémiques du golfe normand-breton - diagnostic complémentaire aux approches plus classiques notamment déjà réalisées dans le cadre de la DCSMM et du projet de parc naturel marin, de partager une vision marine sur ces services et leurs évolutions,
- de trouver des moyens d'intégrer ces approches dans la gestion,
- de tester de nouveaux outils d'aide à la décision qui pourront demain servir le parc naturel marin et plus largement les gestionnaires, les acteurs et les décideurs de la mer, dans et hors des aires marines protégées.

Une approche par « scénarios », a été développée, lors d'ateliers de travail, soit pour examiner les conséquences socio-économiques et environnementales liées à une évolution du milieu marin ou pour tester différentes démarches afin d'atteindre un objectif de conservation ou de restauration d'un service. **Cette approche s'inscrit dans une perspective de gestion plus intégrée et durable d'un territoire marin conciliant préservation des écosystèmes marins et développement économique.**



# Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Il est largement admis qu'un des rôles des réserves naturelles est de faire découvrir le patrimoine naturel, de sensibiliser et d'éduquer le public en faveur de la conservation de la nature à travers des actions de sensibilisation.

Outre la conservation du patrimoine, qui a justifié sa création, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc située en périphérie d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, est un espace privilégié pour la sensibilisation et la pédagogie à l'environnement. La protection des milieux naturels nécessite une sensibilisation et une information des différents publics (scolaires, riverains, touristes...). La connaissance du patri-

moine naturel par le plus grand nombre est une des conditions de sa sauvegarde et de l'acceptation d'un espace protégé comme une réserve naturelle dans le contexte socio-économique local.

Les Réserves naturelles contribuent à construire, auprès des différents publics, une conscience globale de l'environnement, de l'éco-citoyenneté et à terme doivent faire évoluer notre perception et notre rapport à la nature. Cette approche nécessite non seulement l'accueil du public sur le site, et aussi de participer des manifestations, festivals, cafés de la science, conférences....

## SOMMAIRE

1. Festival Natur'Armor .....	54
2. Semaine du développement durable .....	54
3. Animations .....	55
4. Stage ATEN .....	56
5. La Lettre et la Pie .....	57
6. Le nouveau site internet.....	57



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence plan de gestion

PA.II Participer des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor...).

## Festival Natur'Armor

L'équipe de la Réserve Naturelle anime un stand au festival Natur'Armor depuis 2006, qui a été organisé cette année à Saint-Brieuc. Cette manifestation a attiré plus de 7400 visiteurs.

A cette occasion, le public a pu mieux découvrir au stand de la Réserve naturelle, les différentes activités que nous menons et de jouer au « jeu de Poie Bernache ». 45 personnes ont pu également découvrir la baie lors d'une sortie de découverte à Hillion.



## Semaine du développement durable

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la Réserve naturelle a été mobilisée du 21 au 23 mai pour l'animation auprès des centres de loisirs et des écoles. Au total 260 enfants ont pu découvrir « Ce qu'est une réserve naturelle ? Ce qu'on y trouve ? Les activités autorisées ou interdites, faire un jeu sur les chaînes alimentaires, s'initier à l'observation des oiseaux....



Date	Lieu	Type public	Provenance	Nombre	Objet
7-févr.	St Brieuc	scolaire	St Brieuc agglo (cycles 2 et 3)	120	Festival Natur'armor (jeu de l'oie)
8-févr.	Hillion	tout public	Festival Natur'armor	45	Festival Natur'armor (obs oiseaux)
26-févr.	Hillion	scolaire	Lycée Jean Moulin de St Brieuc	18	nettoyage plage (Bon Abri) et observation des oiseaux
27-févr.	hillion	etudiant	Université Brest	25	formation pour les étudiants de Master
6-mars	Hillion	hors scolaire	Centre de loisirs CLSH d'Hillion	7	nettoyage plage
5-avr.	Langueux	hors scolaire	Mairie/asso Mikado de Langueux	20	nettoyage plage (Prés salés)
18-avr.	hillion	etudiant	Université Rennes	25	licence géographie Université Rennes
24-avr.	hillion	etudiant	agroParisTech	4	mesure de protection
28-avr.	Hillion	hors scolaire	groupe bénévoles Vivarmor	19	nettoyage plage (prés salés) à Pisse Oison
4-mai	Hillion	etudiant	Université de Brest	16	formation pour les étudiants de Licence
21-mai	Hillion	etudiant	Agrocampus Rennes	10	formation pour les étudiants de Master
21-mai	St Brieuc	hors scolaire	CLSH de Ploufragan, St Julien, Yffiniac	60	présentation de la Réserve et observations naturaliste
22-mai	St Brieuc	scolaire	écoles de Langueux et Tréméloir	110	présentation de la Réserve et observations naturaliste
23-mai	St Brieuc	scolaire	écoles de Ploufragan, Plédran, Trégueux	90	présentation de la Réserve et observations naturaliste
6-9 oct	Hillion	professionnel	stage ATEN	15	fonctionnement des écosystèmes littoraux
9-oct.	Hillion	etudiant	BTS GPN de Sée	27	la gestion de la Réserve naturelle
30-oct.	Langueux	etudiant	Université de Brest	17	présentation de la Réserve et observations naturalistes
3-nov.	Roscoff	etudiant	Université Paris VI	22	les programmes d'études sur le fonctionnement de la baie
3-nov.	Hillion-Languoux	etudiant	Université Guimgamp	15	l'avifaune de la baie

### Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



#### Référence plan de gestion

PA.02 Multiplier les actions d'information du public sur la RN



Nom du stage : **Approche du fonctionnement des écosystèmes littoraux**  
 14GEGME\_CEN

Dates du stage : 06/10/2014 au 09/10/2014



**Référence  
plan de gestion**

PA.09 Elaborer les stages de formation.

## Stage ATEN

Venus de Port-Cros, du Morbihan, de Béziers ou Picardie, des personnels des Parcs Nationaux, Parcs Marins, du Conservatoire du Littoral ou du Ministère chargé de l'environnement, ont découvert le fonctionnement des écosystèmes littoraux avec l'équipe de la Réserve. Cette formation est organisée par Atelier Technique des Espaces Naturels du Ministère chargé de l'Environnement et par la Réserve naturelle.

Pour la troisième fois la Réserve naturelle a été sollicité pour organiser un stage de formation « Approche du fonctionnement des écosystèmes littoraux » qui s'est déroulé du 6 au 9 octobre. La Réserve naturelle a mobilisé de nombreux intervenants (dont la station marine de Roscoff, Ifremer, Université de Brest,...), tous spécialistes des différents thèmes abordés. En alternant des phases en salle et sur le terrain, les stagiaires ont découvert les différents habitats littoraux, des éléments sur leur fonctionnement et leur sensibilité face aux pressions exercées par les activités humaines.

Le Groupement d'Intérêt Public Atelier Technique des Espaces Naturels (GIP ATEN) a été constitué pour développer et diffuser les méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels, pour constituer un réseau de compétences et de projets à un échelon nationale face aux enjeux liés à la perte de biodiversité.

Les membres de l'ATEN sont le Ministère en charge de l'Ecologie, les Parcs Naturels Régionaux, les Réserves Naturelles, le Conservatoire du Littoral, l'Agence des Aires Marines Protégées...

L'ATEN propose chaque année un catalogue de formations à destination des salariés de ces membres et plus largement des gestionnaires d'espaces naturels.



## La Lettre et la Pie

### La Lettre de la Réserve

En mai 2002 était lancée une publication bimensuelle, "la Lettre", permettant de faire connaître au quotidien les activités qui sont menées au sein de la réserve. Diffusée à près de 1500 exemplaires, elle est devenue aujourd'hui un élément majeur d'information de la Réserve naturelle.

### La lettre des juniors de la réserve

Afin de mieux répondre à l'objectif de la Réserve naturelle qui est la sensibilisation de tous les publics, «la Pie Bavarde» est une déclinaison pour enfant de la Lettre de la Réserve naturelle, avec le plus souvent possible les dossiers thématiques de la lettre de la réserve sont adaptés dans la Pie Bavarde.

## Le nouveau site internet

Le premier site internet de la réserve naturelle a été mis en ligne en avril 2002, il était entièrement réalisé en interne. Il a été complétement refait en 2008 à l'occasion des 10 ans de la Réserve naturelle. Il adoptait une nouvelle identité visuelle avec une galerie de photos, une animation sur les milieux, des fiches espèces et de très nombreux documents à télécharger, une animation pour faire connaître les réglementations..... Il s'intégrait dans la charte graphique des Réserves Naturelles de France.

Il est aujourd'hui en cours de réactualisation. Il intègre une nouvelle charte graphique adaptée aux nouveaux supports (tablette, smartphone...), les liens vers les réseaux sociaux.... Cette nouvelle version met plus en avant la richesse et la beauté du site, en privilégiant les aspects visuels.

## La Réserve sur Facebook

Une page Facebook de la Réserve naturelle a été créée en août 2014 afin que le public puisse suivre au quotidien l'actualité de la réserve.



**Référence plan de gestion**  
 CC.02 Publier "la lettre" et "la pie bavarde".

**Référence plan de gestion**  
 CC.08 Développer un nouveau site internet.





## Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC

### Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc

site de l'étoile

22120 HILLION

02.96.32.31.40 (fax : 02.96.77.30.57)

<http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

Référence :

Ponsero A., Sturbois A. Jamet C., 2014, *Rapport d'activité de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc 2014*, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, 58p.



### Saint-Brieuc Agglomération

3, place de la Résistance

BP 4403

22044 SAINT-BRIEUC Cedex 2

Téléphone : 02 96 77 20 00

Télécopie : 02 96 77 20 01

Site : <http://www.saintbrieuc-agglo.fr>

Email : [accueil@saintbrieuc-agglo.fr](mailto:accueil@saintbrieuc-agglo.fr)



**VivArmor  
Nature**

### VivArmor Nature

10, Boulevard Sévigné

22000 SAINT-BRIEUC

Téléphone/fax : 02 96 33 10 57

Site : <http://pagesperso-orange.fr/vivarmor>

Email : [vivarmor@orange.fr](mailto:vivarmor@orange.fr)